

RAPPORT ANNUEL

2022

ACTE IARD

S.A. à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 11 433 676 €
332 948 546 RCS Strasbourg
Société régie par le Code des assurances

www.groupe-cam.com

Siège social

ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE
14 AVENUE DE L'EUROPE
67300 SCHILTIGHEIM
03 88 37 69 00
assur@groupe-cam.com

Adresse postale : CS 70016 - 67014 STRASBOURG CEDEX

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 14 juin 2023

EXERCICE 2022

présenté par M. Franck FAVRE,
Président du Conseil de Surveillance

Mesdames et Messieurs,

Nous vous avons réunis, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous rendre compte des opérations effectuées par notre Société au cours de l'exercice 2022, clos au 31 décembre 2022, et vous soumettre :

- ⇒ le bilan*
- ⇒ le compte de résultat*
- ⇒ l'annexe*

ainsi que les états réglementaires que nous sommes tenus de joindre à notre rapport.

Ces documents ont été élaborés dans le cadre du plan comptable de l'assurance instauré par le décret n° 94481 du 8 juin 1994 et ses arrêtés d'application.

Ce rapport est établi conformément aux dispositions du code de commerce et du code des assurances.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées, et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

1. INFORMATIONS SUR LA VIE ÉCONOMIQUE DE LA SOCIÉTÉ

1.1. ENVIRONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ EN 2022

1.1.1. L'ÉCONOMIE MONDIALE

L'année 2022 aura été marquée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie, les manifestations du réchauffement climatique - canicule, sécheresse, intensité des feux de forêt, inondations,..., succédant à la crise du Covid 19 dont les effets se faisaient encore sentir.

La situation internationale a provoqué une forte hausse des prix de l'énergie, des matières premières et de bon nombre de produits alimentaires, cette inflation entraînant en réaction une hausse des taux d'intérêt pilotée par les banques centrales.

La conséquence en est le ralentissement de la croissance.

Les effets récessifs de l'inflation ont commencé à infuser en 2022. Ils sont passés par les pertes de pouvoir d'achat des agents économiques aux revenus non indexés et la réapparition de déséquilibres globaux massifs dont les bénéficiaires sont des économies exportatrices de matières premières à faible capacité d'absorption et fort taux d'épargne (Moyen-Orient, Norvège) ou à la demande contrainte (Russie). La politique zéro-Covid chinoise a également pesé tout au long de l'année.

Selon le FMI, la production mondiale a progressé de 3,4% en 2022 dont +2,7% dans les pays avancés et +3,9% dans les économies émergentes et en voie de développement.

La zone euro (+3,5%) fait mieux que les États-Unis (+2%), le Japon (+1,4%) mais moins bien que le Royaume-Uni (+4,1%).

La remontée des taux d'intérêt directeurs a dicté le tempo sur les marchés financiers. La Fed, puis la BCE, ont en partie comblé leur retard sur les banques centrales émergentes au prix de la plus forte hausse de taux directeurs réalisée en une année. Le retard de la BCE a induit un écart de rendement des titres à court terme en faveur des placements en dollar, propice à son appréciation contre l'euro et la plupart des devises, du moins jusqu'en novembre et l'apparition des premiers signes du pic d'inflation aux États-Unis.

La répercussion de la hausse des taux a pris la forme d'un krach sur les marchés obligataires, avec par exemple une hausse inédite du taux à 10 ans des titres publics français (+284 points de base) et une chute de 20% des titres publics de cette maturité. De cette manière, 2022 aura marqué la fin de la période exceptionnelle des taux négatifs.

L'inflation mondiale est estimée à +8,8% dont +5,5% aux États-Unis, +9,2% en zone euro et +10% au Royaume-Uni. L'inflation des économies émergentes et pays en voie de développement s'exprime quant à elle en dizaines de pourcents.

1.1.2. L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

Après un rebond en « *sortie de crise sanitaire* » mi 2022, l'activité économique française s'est ensuite montrée « *nettement moins dynamique* » en fin d'année, en raison d'un recul de la consommation des ménages dû à l'inflation.

Le PIB a progressé à petite vitesse en 2022 (à +0,15 % en moyenne par trimestre), dans un contexte international marqué par une accumulation de chocs (gestion complexe de la pandémie de Covid-19 en Chine, guerre en Ukraine) et par le niveau très élevé de l'inflation.

En moyenne sur l'année 2022, le produit intérieur brut (PIB) a progressé de 2,6.

À la fin du troisième trimestre 2022, la dette publique s'établit à 2 956,8 Md€. Elle augmente de 40,0 Md€ et s'établit à 113,7 % du PIB.

La résistance dont a fait preuve l'économie française en fin d'année 2022 a soulagé les comptes publics. Le déficit de l'État s'est ainsi révélé inférieur de près de 20 milliards d'euros aux prévisions faites à la fin de l'automne, un montant conséquent dû notamment à des rentrées fiscales supérieures aux prévisions.

Le déficit public représente environ de 5% du PIB (6,4% en 2021).

Sur un an, les prix à la consommation ont augmenté de 5,9%. Malgré les désordres internationaux et grâce au bouclier tarifaire mis en place par les pouvoirs publics, l'évolution des prix de l'énergie a ralenti en fin d'année et représente une hausse de 15,1% sur un an. Les prix de l'alimentation, soumis aux mêmes désordres ont progressé de 12,1%. Les prix des produits manufacturés ont augmenté de 4,6% et ceux des services de 2,9%.

Au quatrième trimestre 2022, le taux de chômage est quasi stable à 7,2%, inférieur de 0,3 point à son niveau un an auparavant.

Le CAC 40 a chuté de 9,5% en 2022, après avoir atteint un point bas à -19,4% en septembre. Il avait enregistré une hausse de près de 29% en 2021. Cette baisse est en partie due aux conséquences de la guerre menée par la Russie en Ukraine ainsi qu'à la forte inflation et à la hausse des taux d'intérêt.

Les taux longs sont passés de 0,07% à fin décembre 2021 à +2,65% à fin 2022, avec une pointe à +2,83% à fin octobre. Les taux courts sont passés de -0,492% à fin décembre 2021 à +1,653% à fin 2022.

Le nombre total d'entreprises créées en 2022 augmente de 2,0% par rapport à 2021 et atteint le niveau record de 1,072 million de créations sur l'année. Les créations d'entreprises sous le régime de micro-entrepreneur croissent nettement (+2,8%) et les créations de sociétés plus fortement (+4,8%). À l'inverse, les créations d'entreprises individuelles classiques diminuent fortement (-7,4%).

En 2022, un secteur connaît cependant une baisse particulièrement marquée : le secteur des transports et entreposage (-34,5% en glissement annuel). Le secteur de la construction progresse quant à lui de 5%.

En 2022, 61% des créations d'entreprises sont le fait de micro-entrepreneurs, comme l'année précédente.

En France métropolitaine, les créations s'accroissent le plus en Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Ile-de-France, mais reculent notamment en Normandie, dans les Hauts-de-France et en Bourgogne-Franche-Comté.

En 2022, le nombre de défaillances d'entreprises s'est normalisé sans atteindre toutefois les niveaux pré-crise COVID. Amorcée à l'automne 2021, la remontée du nombre de défaillances s'est poursuivie avec 41 020 défaillances (+48,7% par rapport à fin 12/2021).

Le nombre de défaillances annuel reste néanmoins à un niveau inférieur de 20% à celui enregistré en 2019 (51 145 sur l'ensemble de l'année 2019). Les défaillances ont fortement reculé à compter du début de la crise sanitaire liée au COVID-19, à la suite de la modification temporaire des dates de caractérisation et de déclaration de l'état de cessation de paiements, puis aux mesures publiques de soutien en trésorerie permettant d'éviter cet état de cessation des paiements.

Le secteur de la construction a vu le nombre de ses défaillances progresser de 37,9% entre 2022 et 2021, mais reste toujours en baisse de 24,7% par rapport à 2019.

1.1.3. LE BTP

Malgré le déclenchement de la guerre en Ukraine, 2022 ressort comme une bonne année pour le bâtiment, dont l'activité croît de 3,7% en volume. Les trois grands marchés contribuent à ce mouvement : le logement neuf s'affiche à +5,1% grâce à une bonne dynamique des mises en chantier sur 2021 et 2022 (environ 400 000 par an) ; l'activité en non résidentiel neuf progresse de 6,6%, portée par les bâtiments industriels et assimilés, ainsi que les commerces ; enfin, l'amélioration-entretien se lit à +2,1% et renoue quasiment avec son volume d'activité de 2019. En termes d'emploi, 2022 se solde par la création nette de 15 000 postes – salariés et intérimaires en équivalent-emplois à temps plein (ETP) – dans le secteur, malgré une intensification des difficultés de recrutement.

Au total en 2022 et en données brutes, 482 600 logements ont été autorisés à la construction (+3,10% par rapport à 2021) et 376 300 ont été mis en chantier (-3,54% par rapport à 2021). Les autorisations de logements individuels purs ont baissé de 13,4% pour +2,08% de mises en chantier. Les autorisations de logements individuels groupés et logements collectifs ont respectivement augmenté de 10,39% et 12,28%. Leurs mises en chantier ont diminué de 2,91% et 7,47%.

Sur le secteur d'activité de la CAM BTP, où le nombre de logements autorisés a augmenté de 11,4%, les départements de Franche-Comté ont progressé de 2,2%, en Alsace le nombre progresse de 9,9% et de 16,3% en Lorraine.

En matière de logements commencés, la progression sur l'ensemble du secteur est de 6,6% dont +2,1% en Lorraine, 0% en Franche-Comté et +13% en Alsace.

Au cours de l'année 2022, 110 635 logements neufs ont été réservés en France métropolitaine par des particuliers, soit 14,9% de moins qu'en 2021. Dans le même temps, le secteur a observé 110 664 mises en vente, soit -5,7% par rapport à 2021.

Les baisses de réservation et mises en vente sont plus fortes dans les départements du secteur d'activité de la CAM BTP avec respectivement -18,6% et -14,7%. La Franche-Comté connaît une baisse de 3,2% des réservations et une progression de 37,8% des mises en vente. Ces chiffres sont de -15,4% et -14,4% en Alsace, et -28,2% et -25,4% en Lorraine.

Durant l'année 2022, avec 40,1 millions de m², les autorisations à la construction de locaux non résidentiels ont augmenté de 5,3% par rapport à l'année précédente.

Sur le secteur de la CAM BTP, la variation de l'ensemble des types de locaux est de -1,35%, dont -10,3% pour l'Alsace, +14,5% pour la Lorraine et -8,8% pour la Franche-Comté.

La surface des locaux commencés en 2022 s'est élevée à 26,3 millions de m² (+5% par rapport à 2021).

Sur le secteur de la CAM BTP, la baisse globale est de 0,4%, dont -14,8% en Lorraine, +11,6% en Alsace et +2,3% en Franche-Comté.

Sur un an, les prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments augmentent de 9,8%. La hausse des prix sur un an est de 10,8% dans le secteur résidentiel et +8,2% dans le secteur non résidentiel.

Dans les Travaux Publics, l'année 2022 s'achève sur une diminution de la production de 6,4% en euros constants. En effet, même si le chiffre d'affaires du secteur progresse en euros courants de +2,7% cette année, la hausse historique des coûts de production (+9,8% sur 12 mois glissants à fin novembre d'après l'index TP01) bride la croissance de sa production réelle.

En matière de prises de commandes l'année 2022 se conclut sur une baisse de -3,1% en cumul depuis janvier comparé à 2021.

Orientés à la hausse en 2021, les effectifs ouvriers permanents stagnent en 2022 (-0,7%) sous l'effet de l'érosion de la production des Travaux Publics et des difficultés de recrutement. Avec une baisse

légèrement plus prononcée, le volume des heures travaillées recule au global de 1,1% compte-tenu de la diminution de 1,3% pour les ouvriers permanents et de la stabilisation des heures intérimaires (-0,1%) qui chutent néanmoins en fin d'année (-10,2% sur 3 mois glissants).

L'horizon reste gris car les efforts d'investissements espérés à cette période de mi-mandat électoral se font toujours attendre. Dans ce contexte, une nouvelle érosion de l'activité TP est anticipée pour 2023, même si l'atténuation récente des tensions inflationnistes et la résistance de la situation financière des collectivités territoriales sont des signaux encourageants.

Les indices d'évolution du coût de la construction ont augmenté de 6,62% pour l'indice FFB à fin décembre 2022, +5,93% pour l'indice BT01 et +7,02% pour l'indice TP01, ces deux derniers étant observés à fin novembre 2022. Sur un an, l'ICC augmente de 8,01% à fin novembre 2022.

L'article 12 de la loi n° 2022-1158 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat dispose que pour la fixation des indices de référence des loyers entre le troisième trimestre de l'année 2022 et le deuxième trimestre de l'année 2023, la variation en glissement annuel de l'indice de référence des loyers ne peut excéder 3,5 %. Il en ressort un indice de 137,6 contre 140,2 sans plafonnement.

1.1.4. L'ASSURANCE

1.1.4.1. Les assurances de personnes

Après une excellente année 2021, l'assurance vie a engrangé en 2022 moins d'épargne de la part des Français, au contraire du Livret A.

En 2022, les dépôts ont excédé de 14,3 milliards d'euros les prestations versées en cas de décès ou de retrait. C'est donc une baisse de près de 40% par rapport aux 23,7 milliards d'euros du cru 2021, le meilleur depuis 2010. Et même par rapport à l'année 2019 - soit avant la pandémie de Covid-19 -, enregistrée à 21,9 milliards d'euros, le résultat de 2022 est aussi en nette diminution.

Le chiffre d'affaires en assurance vie et capitalisation a diminué de 2,86% pour un total de 144,38 milliards d'euros, dont 57,7 milliards en UC (-0,28% par rapport à 2021), ce qui signifie que les supports en euros ont baissé de 4,50%.

Les prestations ont progressé de 3,07%.

Les encours globaux s'élèvent à 1 779 milliards d'euros contre 1 804 milliards en 2021 (-1,43%), dont 464M€ en UC en baisse de 5,30% par rapport à 2021.

En assurance de dommages corporels, l'année 2022 se caractérise par une hausse des cotisations de 5,7% et des prestations versées de 3,0% :

- en santé (frais de soins), les cotisations progressent de 5,9% (+4,8 % en 2021), rythme supérieur à celui des prestations versées (+3,5% après +16,6% en 2021). L'équilibre technique s'améliore, avec un ratio « Prestations / Cotisations » qui s'établit à 77,1% (-1,8 point par rapport à 2021) ;

- en prévoyance (incapacité, invalidité, dépendance et décès accidentel), les cotisations augmentent de 5,5% (+4,8% en 2021) soit plus rapidement que les prestations versées (+2,3% après +1,1% en 2021). L'équilibre technique s'améliore également avec un ratio « Prestations / Cotisations » qui s'établit à 56,4% (-1,7 point par rapport à 2021).

1.1.4.2. Les assurances de biens et de responsabilité

En 2022, les cotisations des assurances de biens et de responsabilité s'établissent à 66,2 milliards d'euros et croissent de 4,7% par rapport à 2021. Cette croissance est plus prononcée pour les assurances de professionnels qui progressent en moyenne de 7,3% sur un an, contre une croissance de 3,2% pour les assurances de particuliers.

L'année 2022 a été ponctuée par des événements climatiques parfois marquants. Elle s'achève avec une sinistralité en hausse de 20,3% par rapport à 2021. La charge des dommages aux biens des particuliers et des professionnels est en hausse respectivement de 33,7% et de 33,4%.

Malgré la reprise des immatriculations de voitures neuves sur le 4^{ème} trimestre (+4,6 %), le marché automobile reste en souffrance en 2022, avec un retrait de 7,8% par rapport à 2021. Dans cet environnement, le parc de véhicules de 1^{ère} catégorie reste quasiment stable (+0,4%). Les cotisations acquises progressent de 2,9% (contre +4,5 % en 2021), avec une croissance plus prononcée pour les contrats flottes (+5,5 %).

Les coûts moyens des réparations continuent leur progression qui s'établit à 10,0% sur un an. Les sinistres liés aux événements climatiques marquent une envolée des coûts (+102,4 % sur l'année). Parallèlement, la croissance sur un an de l'indice du coût des pièces de rechange est très proche (+9,9 %).

De ce fait, le montant des charges de sinistres survenus en 2022 augmente de 14,6%. Cette hausse est légèrement plus marquée pour les véhicules de 1^{ère} catégorie (+16,0%).

En 2022, dans un contexte de fortes tensions inflationnistes et de pénuries de composants, les ventes de voitures neuves ont diminué de 7,7% par rapport à 2021. Par rapport à 2019, la baisse est encore plus marquée (- 30,2%), les immatriculations de véhicules neufs n'ayant pas connu de rebond en 2021 après la forte chute des immatriculations pendant la crise sanitaire. La motorisation électrique confirme sa dynamique et passe au-dessus de la barre des 10 % des ventes de voitures neuves tandis que la part des motorisations thermiques continue de diminuer. Les ventes d'occasion sont également en fort recul (- 13,3 %), au plus bas depuis plus de 20 ans. Ce repli concerne principalement les véhicules les plus récents. L'âge moyen des véhicules échangés sur le marché de l'occasion dépasse désormais les 10 ans. La part des véhicules électriques dans les achats de voitures neuves est assez contrastée dans les onze agglomérations ayant mis en place une Zone à Faibles Emissions.

En 2022, les dommages aux biens des particuliers enregistrent des cotisations qui progressent de 4,2% sur un an. Pour les contrats multirisques habitation, la croissance des cotisations est légèrement inférieure (+4,0%), pour un nombre de contrats qui augmente de +1,8%.

En 2022, les événements climatiques naturels (catastrophes naturelles, tempêtes, grêles, poids de la neige, et sinistres affectant la récolte) représenteraient une charge assurée de près de 10 Md€. L'année a été durement frappée par d'importantes chutes de grêle entre le 1^{er} mai et le 31 juillet, ainsi que par de nombreux feux de forêt entre le 1^{er} juin et le 30 septembre.

Par conséquent, la charge des prestations de l'exercice 2022 progresse de 34,7% en dommages aux biens des particuliers.

Les arrêts de catastrophes naturelles ne cessent de croître depuis le début de la décennie et la Caisse Centrale de Réassurance estime un coût entre 2,4 et 2,9 milliards d'euros.

En dommages aux biens des professionnels, le dynamisme des cotisations ne suffit pas à compenser la forte dégradation de la sinistralité. Ce marché progresse de 5,9% en 2022, notamment en risques industriels où la croissance est de 7,8%.

La sinistralité du marché des professionnels a été tout autant impactée que celle du marché des particuliers. Le coût des sinistres survenus croît de 33,4% sur un an.

L'assurance de responsabilité générale croît de 9,7% sur un an.

Malgré le recul de l'activité sur le dernier trimestre, l'année 2022 s'achève avec des cotisations en hausse de 6,6% pour l'assurance construction. Au sein de la branche, les évolutions sont contrastées. Les cotisations RC décennale croissent de 9,7%, tandis que celles des dommages-ouvrages s'affichent en baisse de 2,6%.

1.1.4.3. La gestion financière et les placements

À fin septembre 2022, l'encours de placements financiers des assureurs a atteint 2 425,5 milliards d'euros dont 262,5 Md€ pour les assureurs non vie et 2 163 Md€ pour les assureurs vie (dont 447,3Md€ en UC). Le volume total des placements diminue de 63 Md€ sous l'effet de la baisse des marchés financiers et de la hausse des taux. Cette baisse provient en quasi-totalité de la dépréciation des actions (-10,6 Md€, soit -2,4%) et des obligations (-59,8 Md€, soit - 4,5%).

La proportion par natures d'actifs est la suivante (en millions d'euros):

Actions	436,2
Obligations	1 274,3
Immobilier	214,8
Monétaires	164,6
Autres	335,7
Au total	2 425,5

1.2. ACTIVITE D'ACTE IARD EN 2022

1.2.1. ACTIVITÉ COMMERCIALE

En 2022, le montant des primes émises nettes d'annulation des affaires directes et avant jeu des provisions de primes a été de 77,22M€ contre 69,84M€ en 2021, soit une augmentation de 10,55%. Les primes acquises des affaires directes après jeu des provisions de primes ressortent à 76,96M€ contre 69,73M€ en 2021, soit une progression de 10,38%.

Les primes acquises sur acceptations s'élèvent à 0,19M€, en augmentation de 6,97% par rapport à fin 2021.

L'activité commerciale en 2022 a permis de réaliser 84% des objectifs assignés aux équipes commerciales. ACTE iard a maintenu sa politique de souscription rigoureuse et sélective en se refusant à souscrire des risques qui lui paraissent insuffisamment tarifés.

Les affaires nouvelles réalisées en polices permanentes se sont élevées à 7,16M€ en 2022 contre 10,29M€ en 2021 soit une diminution de 30,41% - le niveau atteint en 2021 avait un caractère exceptionnel.

Volume de production des différentes branches y compris polices de chantier

En M€	2022	2021	Δ en % 2022/2021
Assurances de personnes, Protection juridique	0,00	0,00	- 100,00%
Automobile	2,26	3,86	- 41,35%
Incendie	1,35	1,76	- 23,32%
Négociants-Fabricants	0,24	0,49	- 50,48%
Responsabilité Civile Générale Bâtiment + Globale	2,37	3,50	- 32,26%
Responsabilité Civile Générale hors Bâtiment	0,75	0,49	+ 53,30%
Responsabilité Décennale	0,08	0,04	+ 75,69%
Risques techniques	0,11	0,14	- 25,30%
<i>Sous total Polices permanentes</i>	7,16	10,29	- 30,41%
Polices de chantier	0,38	0,50	- 24,26%
TOTAL	7,54	10,79	- 30,12%

Les résiliations du fait des clients ont augmenté de 15,54% (4,75M€ contre 4,11M€ à fin 2021) dont 3,27M€ à effet du 1^{er} janvier 2023 (+23,03%).

La valeur annualisée du portefeuille de contrats de polices permanentes, toutes branches confondues, au 31/12/2022, après prise en compte des résiliations de fin d'année, était de 67,22M€ contre 62,45M€ à fin 2021, soit une augmentation de 7,63%.

La part respective des différentes branches dans le chiffre d'affaires direct de la Société a évolué comme suit en 2022 :

Part des différentes branches dans le chiffre d'affaires total (en %)

	2018	2019	2020	2021	2022
Automobile	17,99	17,72	19,97	21,09	21,24
R.C.	20,99	21,69	21,69	22,15	24,04
R.D. + D.O. (gar. obligatoires)	18,25	20,02	18,74	20,54	19,36
R.D. + D.O. (gar. facultatives)	7,93	8,42	7,22	7,63	6,91
Dommages aux biens	25,24	22,82	23,04	20,06	19,90
Dommages corporels	4,43	4,37	4,35	3,85	3,92
Divers - Autres	5,17	4,95	4,99	4,68	4,63
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Les branches gérées en répartition représentent 80,64% du chiffre d'affaires direct contre 79,46% en 2021.

1.2.2. GESTION DES PLACEMENTS

Conformément aux dispositions réglementaires, il est précisé que les placements sont sous la responsabilité d'une personne prudente qui est le Directeur Financier du Groupe CAMACTE. Il est directement sous la responsabilité du Directeur Général de la CAM btp.

Le volume total des placements nets ressort à 326,90M€ (hors trésorerie), contre 270,83M€ en 2021 soit une augmentation de 20,71%.

Contrairement à la CAM btp, la société, en sa qualité de société anonyme, n'a pas la possibilité de souscrire des Livrets d'épargne.

Les comptes à terme en portefeuille à fin 2021 pour 13,00M€ ont tous été remboursés et il n'y a pas eu de nouvelles souscriptions en raison de la baisse des conditions financières.

Les comptes courants bancaires rémunérés sont d'un niveau proche de zéro comme à fin 2021.

La société a souscrit en début d'année 2022 à un Fonds Professionnel Spécialisé (FPS) constitué sous forme de Fonds Commun de Placement de droit français et émis par SMA Gestion. Le dépositaire, conservateur et gestionnaire du passif est INVESTIMO. Ce FPS s'adresse aux investisseurs qui ont un objectif de valorisation dynamique de leur capital à long terme et souhaitent s'exposer à un risque actions élevé. Il est réservé plus particulièrement aux sociétés d'assurance appartenant au Groupe SGAM btp. Composé à plus de 90% d'actions UE, il n'est pas soumis à la fiscalité sur les plus-values latentes. La valeur des parts à la clôture de l'exercice s'élève à 8,34M€ contre 6,65M€ à fin 2021.

La société a participé à deux autres Fonds Professionnel Spécialisé (FPS) en dehors du cadre de la SGAM btp. La valeur des parts au bilan est de 15,88M€. Au global, le niveau des FPS est de 24,21M€ contre 13,10M€ à fin 2021.

Les profits de réalisation des placements sont de 4,93M€ contre 6,07M€ en 2021.

Des pertes de réalisation des placements ont été réalisées pour un montant de 0,87M€ (1,44M€ en 2021). Les profits nets se sont ainsi élevés à 4,05M€ contre 4,63M€ à fin 2021.

La valeur de marché des titres amortissables a diminué en raison de la forte hausse des taux des emprunts obligataires et présente une situation de moins-value latente de 12,78M€ contre +4,37M€ en 2021.

Le portefeuille des autres placements (dont immobilier) présente des plus-values latentes de 13,10M€ contre 36,58M€ à fin 2021.

Le parc immobilier est certifié annuellement et expertisé tous les cinq ans conformément aux dispositions du Code des assurances. La gestion immobilière se fait pour l'essentiel au travers de la SCI Foncière CAMACTE, dont ACTE iard est associée à hauteur de 15%. Cette société possède huit immeubles de rapport pour une valeur nette comptable de 74,92M€ (-2,08% par rapport à fin 2021). L'immeuble de Nice qui a été libéré en tout début d'année 2021 a fait l'objet de travaux de rénovation pour être offert de nouveau à la location en 2023. Les pénalités pour sortie anticipée versées par le locataire sortant ont permis de maintenir le niveau des loyers en 2022.

La part d'ACTE iard dans la SCI Foncière CAMACTE est de 11,42M€ à fin 2022 comme à fin 2021.

À la fin de l'exercice, le portefeuille de placements présente une situation de plus-values latentes nette de 0,31M€ contre 40,95M€ à fin 2021, soit une diminution de 40,64M€.

La société a appliqué les règles standards de l'article R343-10 pour le provisionnement des actifs non amortissables : ceux ayant connu une dépréciation de plus de 20% de leur valeur sur une durée de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté des comptes ont donné lieu à dotation pour dépréciation durable. Une valeur recouvrable est déterminée et une provision pour dépréciation durable est constatée pour l'écart entre la valeur brute du titre et cette valeur recouvrable. Le montant des PDD est entièrement recalculé à chaque inventaire.

Le portefeuille des titres classés en poche R343-10 étant en situation de plus-value latente, la société n'a pas eu à doter de Provision pour Risque d'Exigibilité.

Le niveau des provisions pour dépréciation durable est en augmentation de 0,52M€ (1,92M€ en 2022 contre 1,40M€ à fin 2021).

Le résultat financier net 2022 est positif à 7,21M€, contre 7,89M€ en 2021.

Perspectives :

La commission européenne a fait de la finance durable l'une des priorités de l'Union des Marchés de Capitaux et l'un des piliers pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Suite à la publication de son plan d'action sur la finance durable en mars 2018, la commission européenne a mis en œuvre plusieurs initiatives réglementaires:

- Le règlement SFDR¹, visant à améliorer la transparence relative à l'ESG² envers les investisseurs, largement inspiré de la réglementation française (Article 173 de la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte);
- Le règlement Taxonomie³, créant une définition unique d'activités économiques durables sur le plan environnemental;
- Des amendements au règlement Benchmark visant à améliorer la transparence des indices de références en matière d'ESG ainsi qu'à créer des indices de référence (transition climatique, aligné aux objectifs de l'Accord de Paris de 2015).

Les multiples accords internationaux, réglementations européennes et nationales, font évoluer le couple risque/rendement vers le **« trio » risque/rendement/durabilité** et il convient d'intégrer ce 3^{ème} critère dans les choix d'allocations, de sélections et d'arbitrages, au risque de sous-performer, de pénaliser les portefeuilles, voire de connaître des événements de crédit, de défaut ou encore de fortes baisses de valeurs.

- L'objectif des Accords de Paris est de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à +2°C à horizon 2100, de préférence à +1,5°C, par rapport au niveau préindustriel ;
- A l'échelle de l'Union Européenne, le Pacte Vert pour l'Europe et la loi européenne pour le climat ont fixé l'ambition collective de réduire d'au moins 55 % les émissions de gaz à effet de serre de l'Union Européenne en 2030 par rapport aux niveaux de 1990, puis d'atteindre un solde d'émissions net nul en 2050 ;
- Le règlement SFDR vise à aider les investisseurs en leur offrant une information plus transparente quant au degré avec lequel les produits financiers prennent en compte les caractéristiques environnementales ou sociales, ou s'ils ont des objectifs durables ;
- Le groupe CAM suit également la réglementation immobilière. Le Dispositif Eco Efficacité Tertiaire (DEET) également appelé « décret tertiaire », impose une réduction des consommations énergétiques progressive pour les bâtiments tertiaires. Cette nouvelle réglementation vise à économiser 60% d'énergie finale dans les bâtiments à l'horizon 2050.

Le groupe CAM a donc pour objectif de :

- faire baisser la température moyenne de réchauffement climatique de ses portefeuilles,
- investir dans des fonds correspondant au minimum à l'article 8 du règlement SFDR,
- investir dans des bâtiments labélisés et/ou certifiés tant au niveau construction (si VEFA) que dans sa gestion,
- intégrer d'autres objectifs comme la biodiversité, les critères sociaux et de gouvernance.

Ces orientations stratégiques ont été validées par le Conseil de Surveillance d'ACTE IARD de décembre 2022 et verront leurs premiers effets dès 2023.

1.2.3 COMMUNICATION

En 2022, le Groupe a initié une nouvelle politique de communication et adopté une nouvelle identité de marque. Le nom commercial Groupe CAMACTE devient Groupe CAM afin de mettre l'accent sur le caractère mutualiste du Groupe constitué par la CAM BTP et ses filiales ; deux marques sont créées :

- CAM BTP, qui regroupe les activités non vie et vie en direct avec les entreprises du BTP sur le territoire historique de la CAM BTP.
- CAM COURTAGE, qui regroupe les activités non vie et vie distribuées par le courtage.

Les noms des sociétés ne sont pas modifiés.

¹ Règlement « Sustainable Finance Disclosure Regulation » qui a pour objectif d'harmoniser et de renforcer les obligations de transparence applicables aux acteurs qui commercialisent certains produits financiers ou qui prodiguent des conseils sur ces produits.

² sigle international utilisé par la communauté financière pour désigner les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance qui constituent généralement les trois piliers de l'analyse extra-financière.

³ référentiel de classement des activités économiques en fonction de leur durabilité ; vise à orienter les flux de capitaux vers des activités qui contribuent à la lutte contre le dérèglement climatique et à la réalisation de l'Accord de Paris.

Le logo a été rajeuni, tout en conservant sa forme humaine symbolisant la qualité de société de personnes de la CAM BTP.

Cette nouvelle identité de marque a été dévoilée à partir d'avril 2022 au travers d'un événement digital, concomitamment à la mise en service d'un nouveau site internet, puis de rencontres locales avec les sociétaires là où la CAM BTP est installée et avec les partenaires courtiers, ces dernières se poursuivant en 2023.

Le Groupe renforce sa présence dans les médias et les réseaux sociaux et développe également une communication de conseils juridiques et techniques : un webinaire consacré à la RE 2020 et au « décret tertiaire » a ainsi eu lieu en janvier 2023.

1.2.3. INFORMATIONS SOCIALES

Les effectifs actifs d'ACTE iard et de l'ensemble du Groupe CAMACTE au 31 décembre 2022 sont respectivement de 24 et 229 salariés.

1.3. EXAMEN DES COMPTES ANNUELS

1.3.1. COMPTE DE RÉSULTAT

1.3.1.1. COMPTE TECHNIQUE

Les primes émises totales nettes d'annulations s'établissent à 77,41M€ contre 70,02M€ en 2021, soit une augmentation de 10,54%.

Compte tenu de la variation des provisions pour primes non acquises, s'appliquant aux contrats souscrits en cours d'exercice, pour la part des primes afférentes à l'exercice comptable suivant, les primes acquises à l'exercice ressortent à 77,15M€, contre 69,91M€ en 2021, soit une augmentation de 10,37%.

La charge brute de sinistres, y compris les frais de gestion, hors variation de la provision pour égalisation, passe de 54,86M€ en 2021 à 68,42M€ en 2022, soit une augmentation de 24,71%.

L'analyse des sinistres supérieurs à 160K€ met en évidence qu'en 2021, 13 sinistres avaient été déclarés pour une provision totale à la clôture de 6,31M€. En 2022, ce sont 20 sinistres qui sont survenus pour un total de 8,03M€.

Les sinistres supérieurs à 160K€ et antérieurs à 2022 se sont aggravés de 13,48M€ (malis de 9,15M€ à fin 2021). Ce sont principalement les sinistres corporels automobiles qui contribuent à cette évolution. Un sinistre corporel automobile survenu en 2021 s'est aggravé et la charge estimée à fin 2021 pour 0,50M€ est passée à 8,02M€ à fin 2022. Il s'agit du second sinistre de cette ampleur 4 ans seulement après le précédent dont la charge cumulée à fin 2022 est du même niveau (8,04M€). Ces deux sinistres restent toutefois bien inférieurs au sinistre corporel automobile le plus important géré par ACTE IARD, survenu en 2009 et dont la provision au 31/12/2022 s'élève à 11,49M€.

Le programme de réassurance externe de 2022 n'a pas été modifié par rapport à 2021 et se décline suivant dix principaux traités, complétés par un dispositif sous-jacent pour les risques dont la réassurance est réalisée en commun au niveau de la SGAM BTP, ainsi qu'un traité en quote-part pour les rétentions en excédent de sinistres.

Le schéma de réassurance pour des couvertures communes et souscrites par l'ensemble des adhérents de la SGAM BTP est le suivant :

- « Traité externe » : Réassurance en co-cession auprès de réassureurs externes à la SGAM BTP pour une protection au-delà du niveau de la rétention de la SMABTP.

- « Traité sous-jacent » : Réassurance auprès de la SMABTP d'une protection pour la différence entre le niveau de rétention de la SMABTP et le niveau décidé par ACTE iard. A noter que ce dispositif, outre sa fonction de sous-jacent, peut, pour certains risques, intervenir en remplacement du traité externe dans l'hypothèse où les garanties prévues par ce dernier seraient épuisées.

Les primes cédées aux réassureurs passent de 33,92M€ à 36,93M€, soit une augmentation de 8,87%. ACTE iard cède 13,38M€ de primes acquises à la CAM btp contre 12,72M€ à fin 2021.

Les primes nettes de cessions aux réassureurs s'élèvent à 40,23M€, en progression de 11,78% par rapport à 2021.

Les commissions reçues des réassureurs augmentent de 9,38% pour atteindre 8,34M€.

La société a transféré 1,07M€ de bénéfices techniques à ses réassureurs extérieurs contre +3,48M€ en 2021.

Le traité de réassurance interne en quote-part construction entre ACTE iard (cédante) et la CAM btp (acceptante) ressort en gain de 3,79M€ à fin 2022 contre +0,42M€ à fin 2021.

Le traité de réassurance interne en quote-part risques sociaux entre ACTE iard (cédante) et la CAM btp (acceptante) ressort en perte de 0,01M€ à fin 2022 contre -0,02M€ à fin 2021.

Le résultat de réassurance global représente un transfert de pertes techniques de 2,72M€ aux réassureurs, contre des bénéfices de 3,09M€ en 2021.

La charge de sinistres nette de réassurance ressort à 37,11M€, contre 31,66M€ en 2021, soit une augmentation de 17,23%.

Les frais de fonctionnement sur affaires directes (frais de gestion des sinistres, frais d'acquisition et d'administration, autres charges et frais de gestion interne des placements) sont de 20,87M€, contre 18,96M€ en 2021, soit une augmentation de 10,02%.

Nous rappelons que la répartition des frais en fonction de leur destination s'effectue selon deux modalités :

- affectation directe (services sinistres, commerciaux, production ...)
- affectation après ventilation pour les frais indirects correspondant notamment aux services fonctionnels.

Leur classement par nature n'apparaît donc pas dans le compte de résultat.

L'évolution des frais de fonctionnement directs est la suivante :

en M€	2022	2021	Δ
• charges internes de sinistres	4,57	4,22	+ 8,29%
• charges d'acquisition	15,23	13,83	+ 10,11%
• charges d'administration	0,37	0,35	+ 6,09%
• autres charges techniques	0,50	0,38	+ 30,08%
• charges financières internes	0,20	0,18	+ 8,59%
TOTAL	20,87	18,96	+ 10,02%

Les frais de fonctionnement, y compris commissions de courtage, représentent 26,96% du chiffre d'affaires émis en 2022 contre 27,09% en 2021.

Les commissions versées aux courtiers et les frais d'apérition ressortent à 10,99M€ (+7,47% par rapport à 2021), soit 14,25% du chiffre d'affaires, contre 14,63% en 2021.

Les autres charges (frais généraux) augmentent de 13,03% à 9,87M€; elles représentent 12,79% du chiffre d'affaires contre 12,49% en 2021. La hausse des frais généraux provient essentiellement des investissements informatiques et de communication.

La part d'ACTE iard dans les frais de fonctionnement du GIE CAMACTE a augmenté en 2022; au sein du GIE, le taux de répartition est passé de 37,70% à 41,77%.

Le poids de la structure commerciale d'ACTE iard dans le groupement de moyens a diminué de 34,87% à 30,83% notamment en raison de sorties de personnels commerciaux non remplacés à fin 2022.

Les produits nets des placements alloués sont de 5,06M€ contre 5,52M€ en 2021.

Les autres produits techniques qui ont augmenté de 0,59% par rapport à 2021 et s'élèvent à 0,24M€ sont pour l'essentiel des frais accessoires prélevés lors de l'émission des avis d'échéance.

Les frais de fonctionnement nets des commissions reçues des réassureurs sont en augmentation de 10,45% à 12,53M€.

Les autres charges techniques ont augmenté de 29,82% et s'élèvent à 0,50M€. Elles regroupent les frais généraux qui ne sont pas directement affectés aux autres catégories.

Le résultat du compte technique est un bénéfice de 0,83M€ contre 3,37M€ en 2021.

1.3.1.2. COMPTE NON TECHNIQUE

Les produits des placements nets de charges représentent un bénéfice de 7,21M€ contre 7,89M€ en 2021.

Les produits des placements, qui comprennent les revenus et les plus-values des titres cédés, sont de 10,42M€ en 2022 contre 11,30M€ en 2021, soit une baisse de 7,79%.

Les revenus des placements, essentiellement les coupons des obligations, sont de 4,00M€ contre 2,94M€ en 2021. Les dividendes immobiliers provenant de la SCI Foncière CAMACTE dont ACTE iard possède 15% du capital se sont élevés à 0,15M€ en 2022 en augmentation de 2,50% par rapport à 2021, et ceux en provenance de SCPI ou OPCI à 0,28M€ contre 0,22M€ (+25,97%).

Les autres produits de placement sont de 1,50M€ en diminution de 34,70% par rapport à 2021. Les reprises de Provisions pour Dépréciation Durable sont de 1,17M€ sur les titres amortissables et 0,23M€ sur les autres placements (leur niveau global était de 2,19M€ à fin 2021).

Les profits provenant de la réalisation des placements représentent 4,93M€ contre 6,07M€ en 2021.

Les charges de placements sont de 3,21M€, contre 3,41M€ en 2021.

Elles se décomposent comme suit :

Les frais de gestion internes et externes sont de 0,57M€ contre 0,60M€ en 2021. La rémunération des dépôts espèces de la CAM btp au titre du traité de réassurance en quote-part construction représente 0,35M€ contre 0,34M€ en 2021, sur la base d'un taux de rémunération de 0,3%. Les frais de gestion internes ont augmenté de 8,59% à 0,20M€. Les frais financiers sur acceptations ont augmenté de 17,84% à 6,07K€.

Les autres charges des placements de 1,76M€ qui augmentent de 28,73% par rapport à 2021, comprennent entre autres, les dotations aux PDD pour un total de 1,92M€ (1,40M€ en 2021). Au final, la variation des PDD correspond à une charge de 0,52M€ (+0,80M€ en 2021). Ce poste comprend également des différences sur prix de remboursement des obligations pour -164,61K€ contre -32,2K€ en 2021.

Les pertes sur réalisations des placements sont de 0,87M€ (1,44M€ en 2021).

Les autres produits non techniques sont passés de 0,12M€ à fin 2021 à 0,14M€. Les autres produits de cette rubrique sont des rémunérations perçues par l'entreprise pour des opérations de gestion de

conventions de conservation de sinistres en flottes automobiles ou de distribution de produits connexes à l'assurance.

Les autres charges non techniques, proches de zéro en 2022, s'élevaient à 0,04M€ en 2021 et correspondaient à fin 2021 aux charges sociales et fiscales sur la provision pour participation des salariés. Aucune participation des salariés n'est attribuée en 2022.

Le résultat exceptionnel représente un profit de 1,41M€ contre +26,86K€ en 2021. Des chèques émis non débités pour un montant de 0,68M€ dont une partie avait déjà supporté l'impôt sur les sociétés durant les exercices précédents ont été comptabilisés en profit, ainsi que des dettes prescrites pour 0,74M€.

Les charges exceptionnelles sont de 10,84K€ contre 2,73K€ à fin 2021.

Le résultat avant impôt et participation des salariés est de 4,54M€ contre 5,85M€ en 2021.

Une participation des salariés avait été attribuée en 2021 pour un montant hors charges sociales et fiscales de 0,14M€, aucune ne l'est en 2022.

La variation des plus-values latentes sur les OPCVM soumis de plein droit à imposition dans l'exercice s'élève à -12,47M€ contre +2,48M€ en 2021. Le gain théorique d'impôt qui en résulte, compte tenu du taux d'impôt en vigueur, s'élève à 3,49M€, contre une charge de 0,69M€ en 2021.

La CAM btp et sa filiale ACTE IARD ont opté pour le régime de l'intégration fiscale, mécanisme de consolidation des résultats fiscaux de l'ensemble des sociétés membres d'un groupe de sociétés ayant opté pour ce régime.

Le résultat fiscal de l'intégration était bénéficiaire de 40,49M€ à fin 2021 et représente un déficit de 31,47M€ en 2022.

ACTE iard dégage un résultat fiscal déficitaire de 9,24M€. Le résultat fiscal était bénéficiaire en 2021 à hauteur de 9,10M€ pour un impôt sur les sociétés de 2,46M€.

Compte tenu du résultat fiscal déficitaire, ACTE IARD bénéficie du report en arrière des déficits dans la limite de 1,00M€, ce qui lui permet de dégager un gain d'impôt de 0,27M€.

Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 4,81M€, contre 3,25M€ en 2021.

La société a distribué des dividendes en 2021 pour un montant total de 0,53M€, soit 7,01€ par action.

Pour la seconde fois depuis sa création, ACTE iard est en capacité de décider de verser un dividende à ses actionnaires.

Compte tenu du report à nouveau de 43 133 557,18 euros, du résultat de l'exercice de 4 805 957,71 euros, soit un montant distribuable de 47 939 514,89 euros, il est proposé de verser un dividende de 33,75 euros par actions, soit 2 531 250 euros pour l'ensemble des 75 000 actions. Compte tenu de l'impact fiscal, ce niveau de dividende permet de compenser la charge transférée à la CAM BTP par le traité de réassurance en quote-part.

Le solde du montant distribuable sera affecté au report à nouveau pour un montant de 45 408 264,89 euros.

1.3.2. BILAN

Le total du bilan de la société s'élève à 565,07M€ contre 522,79M€ en 2021.

1.3.2.1. ACTIF

Le volume des placements est de 326,90M€ au 31/12/2022 contre 270,83M€ en 2021, soit une augmentation de 20,71%.

La remontée de la courbe des taux obligataires a permis de réallouer la quasi-totalité de la trésorerie (41,47M€ à fin 2021) à des placements à plus long terme. Il reste 0,85M€ en trésorerie à fin 2022.

Le volume des placements, y compris trésorerie, rapporté aux provisions techniques passe de 94,70% à 91,76%.

La rubrique Terrains et Constructions est de 18,34M€ nets d'amortissements contre 17,84M€ à fin 2021. Elle correspond pour 11,42M€ aux parts d'ACTE iard dans la SCI Foncière CAMACTE créée conjointement avec la CAM btp et aux parts dans trois Organismes de Placement Collectif Immobilier non cotés ou OPCI (3,50M€) et dans une SCPI (3,42M€).

Les placements dans les entreprises liées de 0,10M€ (nets de provisions pour dépréciation) sont les parts d'ACTE iard dans le capital social d'ACTE services (30 %) et d'ACOTEX (27,6 %).

Les autres placements bruts de PDD qui sont de 310,39M€ contre 254,28M€ en 2021, comprennent des obligations cotées pour 151,69M€ soit 46,40% du total des placements (41,31% en 2021), des actions et parts d'autres OPCVM pour 150,59M€ (120,76M€ en 2021), des actions et autres titres cotés pour 7,71M€ (8,26M€ en 2021), et des actions et titres non cotés pour 0,40M€. Des dépôts auprès d'établissements de crédit s'élevaient à 13M€ en 2021 ; ils ont été remboursés en 2022.

Le stock de provisions pour dépréciation est de 1,92M€ à comparer à 1,40M€ en 2021.

Les autres placements nets sont ainsi de 308,47M€ contre 252,89M€ à fin 2021.

Le portefeuille est en situation de plus-value latente à hauteur de 0,31M€ contre 40,95M€ au 31/12/ 2021.

Le portefeuille relevant de l'article R343-9 est en moins-value latente pour 12,78M€ (+4,37M€ à fin 2021) et celui de l'article R343-10 en plus-value latente pour 13,10M€ (+36,58M€ à fin 2021).

La part des cessionnaires dans les provisions techniques est de 205,93M€ (189,15M€ en 2021), soit 57,66% du total des provisions techniques à comparer à un ratio de 57,36% pour l'exercice précédent.

Le montant total des créances est de 28,53M€, contre 19,11M€ en 2021.

Les créances nées d'opérations d'assurance directe de 13,36M€ (contre 11,05M€ en 2021) comprennent principalement les créances sur les coassureurs et les assurés ; le volume des créances douteuses et contentieuses (0,80M€) a augmenté de 40,09%.

Les créances sur les réassureurs externes au Groupe sont de 6,34M€ contre 2,47M€ en 2021.

Le poste « Autres créances », de 8,82M€ (5,59M€ en 2021), comprend notamment les comptes courants débiteurs internes au Groupe pour 7,80M€ (+2,95M€ par rapport à 2021 dont -0,26M€ avec le GIE CAMACTE et -3,38M€ avec la CAM btp dans le cadre de l'intégration fiscale).

Le poste « Autres actifs » de 0,90M€ comprend les actifs corporels d'exploitation pour un montant de 0,05M€, et les comptes courants bancaires pour un montant de 0,85M€ (41,47M€ à fin 2021).

Les comptes de régularisation, de 2,80M€ (2,18M€ en 2021), comprennent notamment les coupons courus non échus pour 1,28M€ (0,91M€ en 2021), les frais d'acquisition reportés pour 0,95M€ (0,89M€ en 2021) et les autres comptes de régularisation qui comprennent principalement les surcotes des obligations pour 0,51M€ (0,32M€ à fin 2021), à savoir la différence entre le prix d'acquisition hors intérêts courus et le prix de remboursement du titre qui est amorti sur la durée restant à courir.

1.3.2.2. PASSIF

Les capitaux propres de la Société, y compris le résultat de l'exercice de 4,81M€ et avant distribution de dividendes, sont de 68,55M€ contre 63,74M€ au 31/12/2021.

Le capital social de la Société est de 11,43M€.

Le report à nouveau après affectation du résultat de l'exercice 2021 est créditeur de 43,13M€.

Les autres réserves sans changement par rapport à 2021, sont de 9,17M€.

Les provisions techniques brutes sont de 357,17M€ contre 329,78M€ en 2021.

Les provisions de sinistres nettes de prévisions de recours sont de 337,47M€ (+8,81% par rapport à 2021), dont 77,48M€ pour les provisions pour sinistres non encore manifestés afférentes aux garanties obligatoires de l'assurance construction (+7,61% par rapport à 2021).

Les provisions de primes non acquises sont de 6,41M€, contre 6,16M€ en 2021.

Des provisions de sinistres dites prudentielles, non déductibles fiscalement, dont l'objet est d'absorber une éventuelle augmentation future de la sinistralité représentent 13,20M€ sans changement en 2022. Ces provisions sont en majorité affectées aux branches Automobile, Responsabilité décennale, dommages-ouvrage et responsabilité civile.

Les autres provisions techniques (principalement provisions pour participation aux bénéfices en dommages corporels et provisions pour égalisation) s'élèvent à 3,73M€ et sont en progression de 0,51%.

Les provisions mathématiques des rentes en service sont de 9,05M€ et diminuent de 7,10%. Aucune rente nouvelle n'a été constituée dans l'exercice.

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires, de 121,92M€, en hausse de 5,56%, comprennent essentiellement les dépôts effectués par la CAM btp en représentation de ses engagements dans les provisions techniques d'ACTE iard, dans le cadre du traité de réassurance en quote-part.

Les provisions pour risques et charges sont stables par rapport à 2021 pour un montant de 0,64M€.

Les autres dettes ressortent à 16,78M€ contre 13,06M€ à fin 2021.

Parmi celles-ci figurent les comptes courants créditeurs avec les assurés, les courtiers et les coassureurs pour 7,07M€ (6,67M€ à fin 2021). Les comptes courants créditeurs des réassureurs s'élèvent à 5,12M€ (2,58M€ à fin 2021).

Les dettes hors assurance représentent 4,02M€ contre 3,81M€ à fin 2021.

Les frais de personnel font apparaître une dette de 0,14M€ correspondant essentiellement aux provisions de congés payés pour 0,12M€. En 2021, ce poste s'élevait à 0,20M€ au titre des provisions de congés à payer et 0,14M€ au titre de la provision pour participation des salariés en 2021.

La dette envers l'État, pour 0,45M€ (-10,71% par rapport à 2021) comprend des taxes diverses dont celles sur la provision pour participation des salariés en 2021.

Le poste créanciers divers de 3,43M€ (2,97M€ en 2021) comprend notamment les comptes courants créditeurs internes au Groupe qui passent de 1,54M€ à 1,44M€.

Ce poste enregistre également la variation du compte courant avec la Société PROTEC à laquelle avait été transféré le portefeuille des risques incendie et automobile des particuliers du BTP en 2004. Le solde du compte PROTEC au 31/12/2022 s'élève à 0,05M€ comme à fin 2021.

Les comptes de régularisation au passif enregistrent les décotes sur les obligations, à savoir l'écart de prix entre leur valeur d'achat et leur valeur de remboursement, qui est amorti sur la durée restant à courir. Elles sont nulles contre 0,07M€ à fin 2021.

Le poste fournisseurs inclus dans la ligne créanciers divers s'élève à 38,0K€ à fin 2022 (+32,68% par rapport à 2021).

L'article L.441-6-1 du Code de commerce prévoit que les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes communiquent des informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs et de leurs clients professionnels.

Pour l'application de l'article L. 441-6-1, l'article D.441-4 du même code précise que les sociétés présentent dans le rapport de gestion les informations devant figurer sur les factures émises ou reçues. L'arrêté du 20 mars 2017 impose la communication de ces informations sous la forme d'un tableau (annexe 4-J de l'article A.441-1-1, sous l'article A.441-2 du Code de commerce).

Les opérations d'assurance (encaissement des primes, gestion des sinistres) sont régies par le code des assurances qui définit leurs conditions d'exécution. Les obligations issues de l'article L.441-6-1 qui relèvent du régime commun du Code de commerce ne sauraient trouver à s'appliquer à une relation liée à une opération d'assurance ou de réassurance qui relève d'un droit spécial. De la même manière, les opérations directement liées au contrat d'assurance ou de réassurance, par exemple les opérations avec les intermédiaires d'assurance, relèvent du droit spécial de l'assurance.

ACTE iard est cliente de fournisseurs de biens et de services pour lui permettre de mener à bien la gestion de ses opérations d'assurance, aussi les tableaux ci-dessous ne présentent que les éléments relatifs aux factures reçues de la part de ceux-ci (montants en euros).

Factures non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	0	0	1	0	0	1
Montant total des factures concernées	0	0	105,42	0	0	105,42
% du montant total des achats de l'exercice	0	0	0,02	0	0	0,02

Nombre de factures exclues

0

Montant total des factures exclues

0

Factures ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	385	21	4	0	0	25
Montant total des factures concernées	596 287,01	60 570,95	5 223,30	0	0	65 794,25
% du montant total des achats de l'exercice	90,06	9,15	0,79	0	0	9,94

Nombre de factures exclues

0

Montant total des factures exclues

0

EXAMEN DES DIFFÉRENTES BRANCHES D'ACTIVITÉ

Il est rappelé que conformément au nouveau plan comptable, la charge des prestations déterminée dans l'état C1 comprend les frais de gestion internes relatifs aux services sinistres.

Les ratios S/C indiqués sont calculés sur la base de l'état C1.

Le rapport global Sinistres / Primes hors acceptations, brut de réassurance (hors branches gérées en capitalisation) est de 0,78 au 31 décembre 2022 contre 0,71 au 31 décembre 2021.

Le ratio combiné des affaires directes, comprenant les frais de gestion, avant réassurance (hors branches gérées en capitalisation) est de 0,99 en 2022 contre 0,92 en 2021.

L'évolution des résultats des différentes branches doit être analysée au regard de l'évolution des primes et des sinistres, mais également des produits financiers qui leur sont affectés en fonction du volume de primes et de provisions techniques.

Les produits financiers alloués au résultat technique sont de 5,06M€ contre 5,52M€ à fin 2021.

1.3.2.3. DOMMAGES CORPORELS

Le chiffre d'affaires acquis à l'exercice de cette branche est de 3,02M€ en augmentation de 12,35% par rapport à 2021. Les contrats en coassurance avec la SAFBTP contribuent pour 2,76M€ aux primes acquises de cette branche et augmentent de 12,87% par rapport à 2021.

La charge des prestations est de 2,74M€ contre 2,31M€ en 2021, soit une hausse de 18,50%. La charge des prestations des contrats en coassurance avec la SAFBTP a progressé de 0,19M€ pour atteindre 2,46M€.

Le rapport sinistres à primes est de 0,91 contre 0,86 en 2021. Le ratio combiné est quant à lui de 0,92 contre 0,87 l'année précédente.

Les produits financiers alloués à cette branche sont de 0,02M€ (-9,34% par rapport à fin 2021).

Les réassureurs se voient transférer une perte de 4K€ contre un bénéfice de 0,05M€ en 2021.

Le résultat technique est un bénéfice de 0,27M€ contre 0,31M€ à fin 2021.

1.3.2.4. AUTOMOBILE

Les affaires nouvelles, en valeur annualisée, sont de 2,26M€ en 2022, contre 3,86M€ en 2021. En 2022, 48% de celles-ci proviennent de contrats flottes automobiles contre 59,74% en 2021. La production de contrats mono véhicule a diminué de 24,24% par rapport à 2021 pour se situer à 1,18M€. Le portefeuille de contrats mono véhicule a progressé de 6,63% avec une valeur annualisée de 5,98M€ et représente désormais 10 523 contrats (9 993 à fin 2021).

La production de contrats mono véhicules à partir de l'extranet courtiers a baissé avec 1 087 contrats en 2022 contre 1 524 en 2021, pour un volume de primes annualisées de 0,53M€ (0,75M€ en 2021). On observe une stabilité de la prime moyenne des affaires souscrites dans l'exercice de avec 490 euros, la prime moyenne des affaires en portefeuille s'établissant désormais à 516 euros (508€ en 2021).

Le portefeuille de contrats automobile mono-véhicule souscrits par Extranet à fin 2022 représente 2,79M€ de primes pour 5 412 contrats contre 2,66M€ et 5 232 contrats à fin 2021.

Le nombre de véhicules professionnels (en flottes et hors flottes) augmente de 6,35% (25 004 unités) et celui des voitures particulières de 5,20% (8 422 unités). Le nombre de 2 roues (hors flottes) a diminué de 3,43% à 169 unités.

Le nombre total de véhicules assurés passe de 31 518 à fin 2021 à 33 426 au 31/12/2022, soit +6,05%.

Les primes acquises à l'exercice sont de 16,39M€, contre 14,74M€ en 2021, soit une augmentation de 11,13%.

La charge des prestations est de 21,88M€ contre 14,27M€ en 2021, soit une augmentation de 7,61M€ ayant pour origine un mali de près de 7,5M€ sur un sinistre corporel survenu en 2021.

Le nombre de sinistres déclarés a progressé de 5,86% entre 2021 et 2022, en liaison avec les différents événements climatiques de l'été 2022. Comme en 2021, un sinistre supérieur à 160K€ a été déclaré au cours de l'exercice 2022. La charge de ce sinistre est estimée à 0,51M€ pour 2022 contre 0,50M€ en 2021. L'aggravation de certains sinistres antérieurs, principalement corporels, pèse sur la charge de prestations pour 7,73M€ (+1,44M€ en 2021).

Le rapport Sinistres à Primes est de 1,34 contre 0,97 en 2021. Le ratio combiné est de 1,54 contre 1,17 en 2021.

Le solde de réassurance représente un transfert de perte technique aux réassureurs de 5,79M€ contre +0,35M€ en 2021.

Les produits financiers alloués sont de 0,66M€ contre 0,70M€ en 2021.

Le résultat technique de la branche Automobile est une perte de 2,39M€ contre -2,19M€ en 2021.

Le Directoire a pris la décision fin 2022 de résilier certains risques aggravés à effet du 01/01/2023 et de réorienter sa politique de souscription afin de rétablir les équilibres techniques de cette branche. Les premiers effets sont attendus dès 2023.

1.3.2.1. DOMMAGES AUX BIENS

Cet ensemble comprend les dommages aux biens particuliers, professionnels et le bris de machines.

L'ensemble de la branche a subi les événements climatiques de l'été 2022, notamment l'épisode de grêle de juin.

Les cotisations acquises de la branche Dommages aux biens des particuliers (Multirisques Habitation) diminuent de 4,01% à 6,82M€. Le portefeuille passe de 8,04M€ à fin 2021 à 8,36M€ à fin 2022.

La charge des prestations passe de 3,75M€ à 5,07M€, soit une augmentation de 35,31%.

Le rapport sinistres à primes est de 0,74 contre 0,57 en 2021. Le ratio combiné s'élève à 1,04 contre 0,87 en 2021.

Les produits financiers alloués sont de 0,15M€ contre 0,19M€ à fin 2021.

Les réassureurs reçoivent un bénéfice technique de 1,25M€ contre +1,42M€ en 2021.

Le résultat technique des dommages aux biens particuliers est une perte de 1,38M€ contre -0,37M€ en 2021.

Les primes acquises de la branche Dommages aux biens professionnels (Incendie et Bris de machines) augmentent de 14,30% à 8,54M€. Le portefeuille correspondant progresse de 9,70% à fin 2022 pour s'établir à 8,31M€.

La charge des prestations en Dommages aux biens professionnels s'accroît de 1,67% à 4,65M€, soit un rapport Sinistres à Primes de 0,54 contre 0,61 à fin 2021. Le ratio combiné est de 0,77 contre 0,84 à fin 2021.

Les produits financiers alloués sont de 0,16M€ contre 0,18M€ en 2021.

Les réassureurs se voient transférer un bénéfice technique de 1,56M€ contre 1,32M€ en 2021.

Le résultat technique des Dommages aux biens professionnels est un bénéfice de 0,55M€ contre 0,08M€ en 2021.

Le volume de primes acquises de l'ensemble de la branche Dommages aux biens est de 15,36M€, contre 14,03M€ en 2021, soit une augmentation de 9,49%.

La charge des prestations est de 9,72M€ contre 8,32M€ en 2021. Le nombre de sinistres déclarés dans cette branche a diminué de 5,34% après une augmentation 12,70%.

Le coût de la réassurance pour les événements tempête pèse lourdement sur les comptes de cette branche. Les réassureurs bénéficient d'un transfert de bénéfice technique de 2,82M€ contre 2,73M€ en 2021.

En 2021, cette branche a supporté quatre sinistres supérieurs à 160K€ pour un total de 2,35M€ ; deux sinistres importants ont été déclarés en 2022 pour un total de 1,39M€. La charge de l'exercice au titre des sinistres antérieurs à l'exercice dégage un boni de 0,08M€ contre -0,08M€ à fin 2021.

Les produits financiers alloués sont de 0,31M€ contre 0,37M€ en 2021.

Au total, le résultat technique de l'ensemble dommages aux biens est une perte de 0,83M€ contre -0,28M€ en 2021.

1.3.2.2. RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE

Le volume des affaires nouvelles de cette branche (RC bâtiment + RC hors bâtiment + RC Fabricant/Négociant) représente 1,04M€ contre 1,10M€ en 2021.

Les primes acquises de l'exercice 2022 ressortent à 18,55M€, contre 15,49M€ en 2021, soit une augmentation de 19,75%.

La charge des prestations avant réassurance augmente de 0,81% à 12,15M€ contre 12,05M€ en 2021.

En 2021, aucun sinistre significatif d'un montant supérieur à 160K€ n'avait été déclaré. Trois l'ont été en 2022 pour une charge de 1,88M€. Quelques malis ont été constatés sur des dossiers importants ouverts antérieurement pour un total de 0,28M€ contre -0,82M€ en 2021.

Rappelons que le provisionnement tient compte du risque de malis de liquidation.

Le rapport sinistres à primes s'élève à 0,66 contre 0,78 en 2021 et le ratio combiné est de 0,86 contre 0,98 l'année précédente.

Les réassureurs se voient transférer des bénéfices techniques de 2,31M€ contre 0,12M€ en 2021.

Les produits financiers alloués sont de 1,00M€ contre 1,01M€ en 2021.

Le résultat technique est positif de 1,31M€ M€ contre +1,16M€ en 2021.

1.3.2.3. DIVERS

Dans le poste « divers » on retrouve les branches Transport, Protection Juridique, Assistance et Pertes pécuniaires.

L'assurance de la protection juridique présente des primes acquises de 1,23M€ en hausse de 9,27% par rapport à 2021.

La charge des prestations dégage un produit de 2,6K€ contre une charge de 0,06M€ en 2021.

Les produits financiers alloués à cette branche représentent 0,01M€.

Les réassureurs bénéficient d'un transfert de bénéfice technique de 0,05M€, en baisse de 7,56% par rapport à 2021.

Le résultat technique de cet ensemble augmente de 17,89% pour atteindre 0,91M€.

L'assurance Licenciement-Retraite présente des primes de 0,02M€, en augmentation de 4,52% par rapport à 2021. Rappelons que ce produit est en run-off depuis 2011 et que les variations de primes émises sont étroitement liées à la variation des salaires servant d'assiette de calcul.

La charge des prestations nulle en 2021 s'élève à 0,01M€ en 2022.

Les produits financiers alloués à cette branche ne sont pas significatifs.

Les réassureurs font l'objet d'un transfert de bénéfice technique de 0,01M€ contre 0,03M€ en 2021.

Le résultat technique de cet ensemble est un produit de 1,12K€ contre une perte de 6,30K€ en 2021.

L'activité d'assistance est liée au produit Véhi Pro pour lequel ACTE iard est assureur et FIDELIA, réassureur en quote-part, est gestionnaire des sinistres. Les primes acquises à l'exercice se sont élevées à 43,14K€, en hausse de 94,66% par rapport à 2021. La charge de prestations est de 10,76K€ contre 6,30K€ à fin 2021. Après déduction de 9,33K€ de frais, affectation de 0,13K€ de produits financiers et transfert de 12,66K€ de bénéfice technique au réassureur, le résultat technique s'établit à 10,52K€ contre 5,19K€ à fin 2021.

Pour la branche catastrophes naturelles, les primes augmentent de 8,18% à 1,87M€ et la charge de sinistres passe de 0,13M€ en 2021 à 0,04M€ en 2022.

Il convient de rappeler que seuls sont pris en charge par cette branche les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises (Article L. 125-1 alinéa 3 du Code des assurances). Les événements le plus souvent constatés sont les inondations, les coulées de boue, la sécheresse et, dans une moindre mesure, l'action mécanique des vagues, les glissements et affaissements de terrain, les avalanches, raz de marée et les tremblements de terre. ACTE iard a été peu impactée par les événements climatiques.

Les produits financiers alloués sont de 0,01M€ comme en 2021.

Les réassureurs bénéficient d'un transfert de bénéfice technique de 0,86M€ en augmentation de 8,31% par rapport à 2021.

Le résultat technique est un bénéfice de 0,71M€ contre 0,57M€ en 2021.

Quant à la branche transport, elle reste peu significative pour la Société et représente des primes de 0,22M€ (+10,37% par rapport à 2021), des prestations de 0,02M€ (-34,97%) et un résultat technique de 0,12M€ en augmentation de 21,26% par rapport à 2021.

Au total la branche « divers » présente un chiffre d'affaires de 3,38M€, en hausse de 9,30% par rapport à 2021, une charge de prestations de 0,08M€ (-66,34%) et un bénéfice technique de 1,76M€ contre 1,45M€ en 2021. Les réassureurs se voient transférer un bénéfice technique de 0,96M€ contre 0,90M€ en 2021.

Le résultat technique des branches hors construction (y compris branche Transport) dégage un bénéfice technique de 0,12M€ contre +0,45M€ en 2021, avec des produits financiers de 2,01M€ (-4,86% par rapport à 2021) pour un chiffre d'affaires de 56,70M€ contre 50,04M€ en 2021.

1.3.2.4. ASSURANCE CONSTRUCTION (Garanties obligatoires et facultatives)

Ce chapitre traitera de façon distincte les garanties obligatoires de l'assurance construction, qui sont gérées en capitalisation et donnent lieu à l'évaluation de sinistres futurs, et les garanties facultatives, qui sont gérées en répartition.

Le nombre de sinistres déclarés en 2022 au titre des garanties de l'assurance construction a diminué de 1,93% après une augmentation de 9,76% en 2021.

➤ **Garanties obligatoires**

Les primes acquises correspondant aux garanties obligatoires RD et DO sont de 14,94M€ en 2022, contre 14,36M€ en 2021, soit une augmentation de 4,04%.

🔗 **Responsabilité décennale (garanties obligatoires)**

Les affaires nouvelles réalisées en 2022 sont de 0,08M€, auxquelles il convient d'ajouter de l'ordre de 60 % des affaires nouvelles correspondant aux contrats « Globale » qui regroupent des garanties RC et RD (1,39M€), soit un total de 1,47M€ contre 2,07M€ en 2021.

Les primes acquises des contrats Responsabilité Décennale ressortent à 14,65M€, contre 14,07M€ en 2021, soit une augmentation de 4,13%.

La charge des prestations est de 19,91M€ contre 14,64M€ en 2021, soit une augmentation de 35,99%. La charge des sinistres majeurs de la branche RD déclarés antérieurement (hors Globale) a dégagé des malis de +1,66M€ en 2022 contre des bonis de 0,21M€ en 2021. Un sinistre supérieur à 160K€ a été déclaré en 2022 et représente 0,50M€ de charge pour l'exercice (cinq sinistres pour 2,11M€ en 2021).

Les mesures de surveillance du portefeuille et les règles de souscriptions instaurées en 2002 continuent d'être appliquées strictement.

Les produits financiers alloués sont de 2,40M€ contre 2,64M€ en 2021.

Les réassureurs se voient transférer des pertes techniques de 5,58M€ contre -2,30M€ en 2021.

Les garanties obligatoires de la branche RD dégagent une perte technique de 0,26M€, contre +1,56M€ en 2021.

🔗 **Dommages ouvrage (garanties obligatoires)**

Quelques polices ponctuelles ont été souscrites en 2022 pour 0,38M€ contre 0,50M€ dans l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires acquis à l'exercice afférent aux polices Dommages ouvrage est de 0,29M€ en baisse de 0,46% par rapport à 2021.

La charge de prestations représente un produit de 0,19M€ contre une charge de 0,58M€ en 2021.

Les produits financiers alloués sont de 0,13M€ contre 0,16M€ en 2021.

Les réassureurs se voient transférer un bénéfice technique de 656,89K€ contre 126,48K€ en 2021.

Le résultat technique des garanties obligatoires de la branche DO est une perte de 0,09M€ contre -0,33M€ en 2021.

➤ **Garanties facultatives**

Les primes acquises à l'exercice afférentes aux garanties facultatives de l'assurance Construction, qui étaient de 5,33M€ en 2021, sont du même montant en 2022.

La charge des prestations est de 1,94M€ contre 2,30M€ en 2021.

Les produits financiers alloués sont de 0,51M€ contre 0,60M€ en 2021.

Les réassureurs se voient transférer un bénéfice technique de 1,92M€ contre +1,11M€ en 2021.

Les garanties facultatives de l'assurance construction dégagent un solde positif de 0,89M€ contre +1,44M€ en 2021.

➤ **Synthèse sur l'assurance construction**

Les garanties obligatoires et facultatives de l'assurance construction contribuent pour 20,27M€ au chiffre d'affaires de la société (+2,94% par rapport à 2021) soit 26,33% des primes émises directes (28,24% en 2021).

Les sinistres en assurance construction ont une durée de gestion longue et les équilibres techniques ne peuvent pas s'envisager sans produits financiers : leur contribution est ainsi de 3,04M€ contre 3,40M€ à fin 2021.

L'assurance construction - garanties obligatoires et garanties facultatives - dégage un résultat technique positif de 0,54M€ contre +2,68M€ à fin 2021.

La plus grande prudence est de mise pour ces garanties à cycle long.

1.3.2.5. ACCEPTATIONS

La société n'accepte que des risques issus de Groupements (ASSURPOL – risques d'atteintes à l'environnement et GAREAT – attentats et actes de terrorisme).

Les primes acquises à l'exercice sont de 0,19M€ en hausse de 6,97% par rapport à 2021.

La charge de prestations est de 8,94K€ contre un gain de 68,43K€ en 2021.

Le résultat technique présente un bénéfice de 0,18M€ contre 0,24M€ en 2021.

1.3.3. RÉSULTATS DES FILIALES

1.3.3.1. ACTE services

ACTE iard détient 30% du capital d'ACTE services dont les fonds propres sont de 762,75K€ avant résultat de l'exercice.

Cette société a une activité de courtage d'assurance, plaçant notamment auprès des compagnies extérieures des affaires que notre Groupe ne souhaite pas souscrire. Elle n'a pas de stratégie de développement en dehors de cet objectif d'accompagnement des sociétaires de la CAM btp.

Le chiffre d'affaires a augmenté de 13,71% 2022 par rapport à l'exercice 2021 pour atteindre 41,61K€.

Le résultat pour 2022 est un bénéfice de 21,61K€ contre 18,91K€ en 2021.

1.3.3.2. ACOTEX

ACTE iard détient 27,6% du capital d'ACOTEX dont les fonds propres sont de 140,71K€ avant résultat de l'exercice.

La Société réalise des expertises construction exigeant l'agrément de la CACRAC. Le nombre de missions réalisées en 2022 a retrouvé un bon niveau après une année 2021 impactée par le confinement et la mise en œuvre d'expertises à distance.

Le chiffre d'affaires 2022 est de 189,58K€, en diminution de 21,65% par rapport à 2021 et le résultat est une perte de 10,20K€ (+2,29K€ à fin 2021).

1.3.4. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

La fin de la crise sanitaire liée au COVID-19, apparue début 2021, a permis de lever l'ensemble des mesures d'endiguement (jauges, télétravail obligatoire, protocole spécifique dans les écoles, prolongation de la fermeture des discothèques, passe vaccinal, etc.).

La guerre entre la Russie et l'Ukraine déclenchée le 24 février 2022 continue de préoccuper les pays occidentaux.

La société surveille avec attention les éventuels effets négatifs de cette crise sur ses activités et résultats et notamment :

- l'impact opérationnel sur ses affaires,
- les conséquences d'une dégradation de l'environnement macro-économique notamment sur les affaires nouvelles et le chiffre d'affaires,
- les variations de la valeur des actifs et des conditions financières (notamment les taux d'intérêt).

1.3.5. PERSPECTIVES

Les fonds propres de la société, certes en augmentation, doivent encore progresser pour faire face à un renversement de tendance au niveau technique et accroître le niveau de conservation des risques.

La société doit continuer à développer ses activités hors BTP et ainsi favoriser la diversification des risques tout en faisant preuve d'une rigueur de gestion et de souscription lui permettant de dégager des résultats techniques bénéficiaires

2. ANNEXES

RÉSULTAT ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE ACTE iard AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

ÉLÉMENTS (en K€)	2018	2019	2020	2021	2022
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
▪ Capital social	11 434	11 434	11 434	11 434	11 434
▪ Nombres d'actions ordinaires existantes	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000
▪ Nombres d'actions à dividendes prioritaires					
▪ Nombre maximal d'actions facturées à créer					
▪ par conversion d'obligations					
▪ par exercice de droits de souscription					
OPÉRATIONS ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE					
▪ Chiffre d'affaires hors taxes	55 560	58 019	57 830	69 905	77 155
▪ Résultat avant impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	1 664	4 824	3 479	5 851	4 547
▪ Impôts sur les bénéfices	-333	2 711	1 769	2 465	-265
▪ Participation des salariés	0	203	0	140	0
▪ Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	1 987	1 905	1 710	3 247	4 806
▪ Résultat distribué				526	0
RÉSULTAT PAR ACTIONS					
▪ Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et aux provisions	26,63	25,45	22,80	43,29	64,08
▪ Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	26,49	25,40	22,81	43,30	64,08
▪ Dividende attribué à chaque action				7,01	
PERSONNEL					
▪ Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	22	21	25	24	23
▪ Montant de la masse salariale de l'exercice	952	947	1 133	1 087	1 048
▪ Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	443	401	494	470	467

COMPTES ANNUELS 2022

ACTE IARD

S.A. à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 11 433 676 €
332 948 546 RCS Strasbourg
Société régie par le Code des assurances

www.groupe-cam.com

Siège social

ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE
14 AVENUE DE L'EUROPE
67300 SCHILTIGHEIM
03 88 37 69 00
assur@groupe-cam.com

Adresse postale : CS 70016 - 67014 STRASBOURG CEDEX

COMPTES SOCIAUX	3
1. BILAN ACTIF	4
2. BILAN PASSIF	5
3. COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE NON VIE	6
4. COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE	7
5. TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS	8
6. ETAT C1 – RÉSULTAT TECHNIQUE PAR CONTRATS	9
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	11
1. DOMAINE D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ	12
2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	12
2.1 NOUVELLE IDENTITÉ DU GROUPE	12
2.2 L'APPARITION D'UN NOUVEAU VARIANT – COVID-19	12
2.3 CONFLIT INTERNATIONAL	12
2.4 CHANGEMENTS CLIMATIQUES	12
2.5 CONJONCTURE ÉCONOMIQUE	12
2.5.1 <i>Impact de la hausse des taux</i>	13
2.5.2 <i>Impact de l'inflation</i>	13
2.5.3 <i>Le secteur du BTP</i>	13
3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	13
3.1 PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX	13
3.2 DÉROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES ET CHANGEMENTS DE PRÉSENTATION	13
3.3 DESCRIPTION DES MÉTHODES COMPTABLES	13
3.3.1 <i>Coûts d'entrée et règles d'évaluation des valeurs de réalisation en fin d'exercice</i>	13
3.3.1.1 Terrains et constructions – Pars de Sociétés Civiles Immobilières ou Foncières	13
3.3.1.2 Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	14
3.3.1.3 Valeurs mobilières à revenus fixes	14
3.3.1.4 Actions et autres titres à revenus variables	14
3.3.1.5 Instruments financiers à terme	14
3.3.1.6 Prise et mise en pension de titres	14
3.3.2 <i>Créances</i>	14
3.3.3 <i>Autres actifs</i>	15
3.3.4 <i>Comptes de régularisations</i>	15
3.3.5 <i>Provisions techniques</i>	15
3.3.5.1 Provisions pour primes non acquises et risques en cours	15
3.3.5.2 Provisions pour sinistres	15
3.3.5.3 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes	16
3.3.5.4 Provisions pour égalisation	16
3.3.5.5 Autres provisions techniques	16
3.3.6 <i>Primes</i>	16
3.3.7 <i>Sinistres</i>	16
3.3.8 <i>Frais d'acquisition</i>	16
3.3.9 <i>Produits et charges des placements</i>	16
3.3.10 <i>Charges</i>	16
3.3.11 <i>Opérations de réassurance</i>	17
3.3.11.1 Acceptations	17
3.3.11.2 Cessions	17
3.3.12 <i>Engagements reçus et donnés</i>	17
3.3.13 <i>Engagements sociaux</i>	17
4. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	17
5. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS INSCRITES AU BILAN	18
5.1 ETAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS	18
5.2 PARTICIPATIONS ET FILIALES	19
5.3 MOUVEMENTS ET VARIATIONS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	19
5.4 DÉTAIL DES CRÉANCES ET DETTES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE	19
5.5 VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET AFFECTATION DU RÉSULTAT	20
5.6 COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT	20

5.7	DÉTAIL DES RÉSERVES	20
5.8	DÉTAIL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	20
5.9	DÉTAIL DES PROVISIONS TECHNIQUES	20
5.10	LIQUIDATION DES PROVISIONS DE SINISTRES.....	21
5.11	EVOLUTION DES RÈGLEMENTS DE SINISTRES EFFECTUÉS DEPUIS L'EXERCICE DE SURVENANCE ET DE LA PROVISION POUR SINISTRES À RÉGLER.....	21
5.12	COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF / PASSIF	22
5.13	ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS	23
6.	INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT	24
6.1	VENTILATION DES PRIMES ÉMISES	24
6.2	VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL ET DES COMMISSIONS	24
6.3	DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS ET NON TECHNIQUES	24
6.4	ANALYSE DES CHARGES PAR NATURE ET PAR DESTINATION	25
6.5	VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS	25
6.6	VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS.....	25
6.7	SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE OU LATENTE	26
7.	AUTRES INFORMATIONS	26
7.1	COMPTES CONTRIBUTIFS	26
7.2	INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL.....	26
7.3	INFORMATIONS SUR LES HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	26
7.4	HORS BILAN	26

COMPTES SOCIAUX

ACTE IARD

EXERCICE 2022

1. Bilan actif

* Montants en K€

	12 / 2022	12 / 2021
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège :		
2 Actifs incorporels :		
3 Placements :	326 904	270 828
3a Terrains et constructions	18 335	17 840
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	103	103
3c Autres placements	308 466	252 885
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	-	-
4 Placements des contrats en unités de compte	-	-
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :	205 928	189 155
5a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	1 164	1 128
5b Provisions d'assurance vie	-	-
5c Provisions pour sinistres (vie)	-	-
5d Provisions pour sinistres (non-vie)	204 764	188 026
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	-	-
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)	-	-
5g Provisions d'égalesisation	-	-
5h Autres provisions techniques (vie)	-	-
5i Autres provisions techniques (non-vie)	-	-
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte	-	-
6 Créances :	28 528	19 108
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :	13 362	11 049
6aa Primes restant à émettre	935	127
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	12 427	11 175
6b Créances nées d'opérations de réassurance	6 341	2 465
6c Autres créances :	8 825	5 594
6ca Personnel	75	79
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	17	0
6cc Débiteurs divers	8 733	5 515
6d Capital appelé non versé	-	-
7 Autres actifs :	905	41 516
7a Actifs corporels d'exploitation	53	49
7b Comptes courants et caisse	852	41 467
7c Actions propres	-	-
8 Comptes de régularisation - Actif :	2 802	2 183
8a Intérêts et loyers acquis non échus	1 277	910
8b Frais d'acquisition reportés	949	889
8c Autres comptes de régularisation	576	384
Total de l'actif	565 067	522 790

2. Bilan passif

* Montants en K€

	12 / 2022	12 / 2021
1 Capitaux propres :	68 548	63 742
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	11 434	11 434
1b Primes liées au capital social	-	-
1c Ecart de réévaluation	-	-
1d Autres réserves	9 175	9 175
1e Report à nouveau	43 134	39 886
1f Résultat de l'exercice	4 806	3 247
2 Passifs subordonnés	-	-
3 Provisions techniques brutes :	357 172	329 779
3a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	6 415	6 162
3b Provisions d'assurance vie	-	-
3c Provisions pour sinistres (vie)	-	-
3d Provisions pour sinistres (non-vie)	337 471	310 159
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	-	-
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)	1 612	1 669
3g Provisions pour égalisation	2 122	2 046
3h Autres provisions techniques (vie)	-	-
3i Autres provisions techniques (non-vie)	9 552	9 743
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte	-	-
5 Provisions	643	640
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	121 922	115 498
7 Autres dettes :	16 781	13 060
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	7 069	6 667
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	5 119	2 581
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-
7d Dettes envers des établissements de crédit	572	-
7e Autres dettes :	4 021	3 811
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise	-	-
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	-	-
7ec Personnel	141	342
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	448	502
7ee Créanciers divers	3 431	2 967
8 Comptes de régularisation - Passif :	-	72
Total du passif	565 067	522 790

3. Compte de résultat technique non vie

	Brut	Cessions	Opérations nettes 12/2022	Opérations nettes 12/2021
1 Primes acquises	77 155	36 928	40 227	35 987
1a Primes	77 408	36 964	40 444	36 063
1b Variations des primes non acquises	-253	-36	-217	-76
2 Produits des placements alloués	5 061	0	5 061	5 520
3 Autres produits techniques	245	0	245	243
4 Charges des sinistres :	-68 416	-31 306	-37 110	-31 655
4a Prestations et frais payés	-41 103	-14 569	-26 534	-26 003
4b Charges des provisions pour sinistres	-27 313	-16 738	-10 575	-5 652
5 Charges des autres provisions techniques	191	0	191	300
6 Participations aux résultats	0	0	0	0
7 Frais d'acquisition et d'administration :	-15 599	-8 338	-7 260	-6 556
7a Frais d'acquisition	-15 232	0	-15 232	-13 833
7b Frais d'administration	-367	0	-367	-346
7c Commissions reçues des réassureurs	0	-8 338	8 338	7 623
8 Autres charges techniques	-501	0	-501	-386
9 Variation de la provision pour égalisation	-19	0	-19	-83
Résultat Technique de l'assurance Non-Vie	-1 883	-2 716	833	3 370

* Montants en K€

4. Compte de résultat non technique

	12 / 2022	12 / 2021
1 Résultat technique de l'assurance Non-Vie	833	3 370
2 Résultat technique de l'assurance Vie	0	0
3 Produits des placements :	10 421	11 302
3a Revenus des placements	3 996	2 939
3b Autres produits des placements	1 497	2 292
3c Profits provenant de la réalisation des placements	4 929	6 071
4 Produits des placements alloués	0	0
5 Charges des placements :	-3 208	-3 407
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-574	-598
5b Autres charges des placements	-1 759	-1 366
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-875	-1 442
6 Produits des placements transférés	-5 061	-5 520
7 Autres produits non techniques	143	124
8 Autres charges non techniques	0	-44
9 Résultat exceptionnel :	1 415	27
9a Produits exceptionnels	1 425	30
9b Charges exceptionnelles	-11	-3
10 Participation des salariés	-2	-140
11 Impôt sur les bénéfices	265	-2 465
RESULTAT DE L'EXERCICE	4 806	3 247

* Montants en K€

5. Tableau des engagements reçus et donnés

<i>Tableau des engagements reçus et donnés</i>	2022	2021
1 Engagements reçus		
2 Engagements donnés		
2b Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
2d Autres engagements donnés	172	239
3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	76 270	72 149
4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution		
5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

**Montants en K€*

6. Etat C1 – Résultat technique par contrats

DESIGNATION DES CATEGORIES		DOMMAGES CORPORELS		AUTOMOBILE (CAT.22 et 23)	DOMMAGES AUX BIENS		CATASTROPHES NATURELLES (CAT.27)	RESPONSABILITE CIVILE GENERALE (CAT.28)
		CONTRATS INDIVIDUEL S (CAT.20)	CONTRATS COLLECTIFS (CAT.21)		PARTICULIERS (CAT.24)	PROFESSIONNEL S (CAT.25 et 26)		
L1	Primes et accessoires émis	7	3 105	22 035	7 488	9 814	2 206	37 025
L2	Annulations et charges des ristournes		94	5 926	685	1 238	313	18 766
	Primes à émettre nettes de primes à annuler :							
L3	+ au 31122022...		3	356	16	104		252
L4	- au 31122021...	-2	-5	54	-58	-5		-41
L5	SOUS TOTAL : PRIMES NETTES	9	3 019	16 411	6 877	8 686	1 893	18 551
	Provisions pour primes non acquises :							
L6	- au 31122022...	1	8	1 462	1 737	992	322	486
L7	+ au 31122021...		8	1 436	1 676	847	300	480
L8	SOUS TOTAL : PRIMES DE L'EXERCICE	8	3 019	16 385	6 817	8 540	1 871	18 546
L10	Sinistres payés		2 655	13 394	3 787	3 925	64	5 255
L11	Versements périodiques de rentes payés			293				
L12	Recours encaissés			1 985	160	237		91
L13	Frais de gestion des sinistres		37	903	165	172	8	752
	Provisions pour sinistres à payer :							
L14	+ au 31122022...		1 248	42 722	10 338	9 824	277	69 839
L15	- au 31122021...		1 109	33 011	8 908	9 039	311	64 059
	Prévisions de recours à encaisser :							
L16	- au 31122022...			1 791	1 049	870		4
L17	+ au 31122021...			1 491	876	836		459
	Autres provisions techniques :							
L18	+ au 31122022...		3 402	8 487	405	703		
L19	- au 31122021...		3 493	8 623	384	664		
L20	Participations aux résultats incorporées dans l'exercice aux prestations payées ou aux provisions techniques							
L21	SOUS TOTAL : CHARGES DES PRESTATIONS		2 740	21 881	5 068	4 650	38	12 151
L30	Participations aux bénéfices							
L40	Frais d'acquisition	1	36	3 212	1 973	1 863	258	3 630
	Frais d'administration et autres charges techniques nets		2	134	56	71	16	152
L42	Subventions d'exploitation reçues							
L43	Produits des placements alloués		17	664	152	159	10	1 001
L44	Intérêts techniques nets de cessions							
L45	PRODUITS FINANCIERS NETS		17	664	152	159	10	1 001
L50	Primes cédées aux réassureurs	2	44	5 002	3 116	4 181	1 015	7 388
	Part des réassureurs dans les prestations payées		30	2 910	1 088	1 220	32	1 990
	Parts des réassureurs dans les provisions techniques, autres que les provisions pour participation aux bénéfices							
L52	- au 31122022...		34	31 036	2 510	4 071	135	25 988
L53	+ au 31122021...		20	23 965	2 174	3 625	151	24 437
L54	Part des réassureurs dans les participations aux résultats incorporées dans l'exercice aux prestations payées ou aux provisions techniques							
	Parts des réassureurs dans les participations aux bénéfices							
L55	Commissions reçues des réassureurs	1	6	813	439	952	141	1 539
L56	SOUS TOTAL : CHARGES DE LA REASSURANCE	1	-6	-5 791	1 252	1 564	858	2 308
L60	RESULTAT TECHNIQUE	6	263	-2 387	-1 381	551	713	1 307
	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes :							
L70	+ au 31122022...							
L71	- au 31122021...							
	Part des réassureurs dans les provisions pour participations aux bénéfices							
L72	- au 31122022...							
L73	+ au 31122021...							

DESIGNATION DES CATEGORIES		PROT. JURIDIQUE S, PERTES PECUNIERES DIV. (CAT.29, 30 et 31)	SOUT TOTAL (CAT.20 à 31)	TRANSPORT S (CAT. 34)	CONSTRUCTIONS		SOUT TOTAL (CAT.34 à 36)	TOTAL AFFAIRES DIRECTES EN FRANCE	ACCEPTAT IONS PAR UN ETAB. EN FRANCE	TOTAL GENERA L
					CONTRATS DOMMAGE S AUX BIENS (CAT.35)	CONTRATS RESPONSABILIT E CIVILE (CAT.36)				
L1	Primes et accessoires émis	2 078	83 759	275	580	40 426	41 282	125 040	192	125 232
L2	Annulations et charges des ristournes	776	27 798	59	273	20 757	21 088	48 886		48 886
L3	Primes à émettre nettes de primes à annuler :									
L3	+ au 31122022...		730		-61	266	205	935		935
L4	- au 31122021...		-58		-82	13	-69	-127		-127
L5	SOUS TOTAL : PRIMES NETTES	1 301	56 748	217	328	19 923	20 468	77 216	192	77 408
	Provisions pour primes non acquises :									
L6	- au 31122022...	78	5 087	8	127	1 187	1 322	6 408	6	6 415
L7	+ au 31122021...	71	4 818	6	108	1 222	1 336	6 154	7	6 162
L8	SOUS TOTAL : PRIMES DE L'EXERCICE	1 293	56 480	215	309	19 958	20 482	76 962	193	77 155
L10	Sinistres payés	43	29 122	24	246	9 460	9 730	38 852	9	38 860
L11	Versements périodiques de rentes payés		293					293		293
L12	Recours encaissés	9	2 482		129	8	137	2 619		2 619
L13	Frais de gestion des sinistres	4	2 042	3	706	1 818	2 528	4 569		4 569
	Provisions pour sinistres à payer :									
L14	+ au 31122022...	123	134 371	55	7 501	202 949	210 505	344 876	83	344 959
L15	- au 31122021...	144	116 581	58	9 350	192 534	201 942	318 524	76	318 600
	Prévisions de recours à encaisser :									
L16	- au 31122022...		3 714		3 019	753	3 773	7 487		7 487
L17	+ au 31122021...		3 662		3 854	925	4 779	8 441		8 441
	Autres provisions techniques :									
L18	+ au 31122022...		12 998					12 998	288	13 286
L19	- au 31122021...		13 164					13 164	295	13 458
L20										
L21	Participations aux résultats incorporées dans l'exercice aux prestations payées ou aux provisions techniques SOUS TOTAL : CHARGES DES PRESTATIONS	17	46 545	24	-191	21 857	21 690	68 235	9	68 243
L30	Participations aux bénéfices									
L40	Frais d'acquisition	277	11 251	40	46	3 891	3 977	15 227	4	15 232
	Frais d'administration et autres charges techniques nets	15	446	2	3	163	168	613	10	624
L42	Subventions d'exploitation reçues									
L43	Produits des placements alloués	6	2 009	1	139	2 904	3 045	5 054	7	5 061
L44	Intérêts techniques nets de cessions									
L45	PRODUITS FINANCIERS NETS	6	2 009	1	139	2 904	3 045	5 054	7	5 061
L50	Primes cédées aux réassureurs	124	20 872	49	269	15 774	16 092	36 964		36 964
L51	Part des réassureurs dans les prestations payées	18	7 288	5	93	7 183	7 281	14 569		14 569
	Parts des réassureurs dans les provisions techniques, autres que les provisions pour participation aux bénéfices									
L52	- au 31122022...	4	63 778	11	1 402	140 737	142 150	205 928		205 928
L53	+ au 31122021...	1	54 373	12	1 981	132 789	134 781	189 155		189 155
L54	Part des réassureurs dans les participations aux résultats incorporées dans l'exercice aux prestations payées ou aux provisions techniques									
	Parts des réassureurs dans les participations aux bénéfices									
L55										
L56	Commissions reçues des réassureurs	38	3 929	11	73	4 325	4 409	8 338		8 338
L57	SOUS TOTAL : CHARGES DE LA REASSURANCE	65	251	33	682	-3 682	-2 967	-2 716		-2 716
L60	RESULTAT TECHNIQUE	925	-2	118	-91	633	660	657	176	833
	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes :									
L70	+ au 31122022...									
L71	- au 31122021...									
	Part des réassureurs dans les provisions pour participations aux bénéfices									
L72	- au 31122022...									
L73	+ au 31122021...									

ANNEXE AUX COMPTES **SOCIAUX**

ACTE IARD

EXERCICE 2022

1. Domaine d'activité de la société

Forme Juridique :	Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Capital social :	11 433 676,29 €
Activité :	assurance non-vie
Risques Assurés :	Toutes garanties d'assurance non-vie des branches
	1 - accidents
	2 - maladie
	3 - corps de véhicules terrestres
	7 - marchandises transportées
	8 - incendie et éléments naturels (a, b, c, d, e, f)
	9 - dommages aux biens
	10- responsabilité civile véhicules terrestres à moteur
	13- responsabilité civile générale
	16- pertes pécuniaires diverses (g, h)
	17- protection juridique

ainsi que réassurance acceptée.

2. Faits marquants de l'exercice

L'exercice s'est déroulé dans un contexte où l'ordre mondial est fragilisé par une conjoncture économique défavorable, des changements climatiques catastrophiques, la guerre entre l'Ukraine et la Russie, ainsi que la persistance du COVID-19. Dans ce contexte morose, la volonté d'engager une nouvelle dynamique et moderniser l'identité du groupe est née.

2.1 Nouvelle identité du groupe

A travers la création d'une nouvelle identité, nous avons souhaité rappeler, les valeurs du Groupe, mettre à l'honneur nos savoir-faire, nos qualités de compétence et de technicité qui sont le fruit de notre investissement quotidien.

Le 27 avril 2022, le groupe CAMACTE est devenu le GROUPE CAM qui regroupe dorénavant les marques CAM BTP et CAM COURTAGE.

2.2 L'apparition d'un nouveau variant - COVID-19

La crise sanitaire liée au COVID-19, apparue début 2020 perdure depuis. La situation sanitaire s'est dégradée en début d'année 2022 avec l'arrivée du variant Omicron, jugé plus contagieux par les spécialistes mais aussi moins dangereux que les précédents variants. Les très nombreuses contaminations ont pu accroître l'absentéisme mais l'absence de nouvelles mesures de restrictions a permis de réduire les effets économiques.

Dans un tel contexte, le télétravail est resté privilégié pour les emplois le permettant.

2.3 Conflit international

La guerre entre la Russie et l'Ukraine déclenchée le 24 février 2022 a bouleversé considérablement les équilibres internationaux générant des impacts forts sur les économies européennes dont la France : augmentation du prix de l'énergie et des matières premières, baisse des exportations vers ces deux pays, diminution du tourisme en provenance de Russie, difficultés d'approvisionnement. Le retour de l'inflation fragilise les économies et oblige les Etats à s'adapter dans l'urgence.

2.4 Changements climatiques

Les importants feux de forêts, canicules, famines, sécheresses puis inondations couvrent désormais la saison estivale : la fragilité est aussi écologique, avec une planète qui n'a jamais eu aussi chaud qu'en 2022. Une inquiétude se fait sentir à l'échelle des populations mais aussi des économies au bord de la récession, des sociétés au seuil du burnout et des États en difficulté plus nombreux qu'auparavant.

2.5 Conjoncture économique

Après un rebond en « *sortie de crise sanitaire* » mi 2022, l'activité économique française s'est ensuite montrée « *nettement moins dynamique* » en fin d'année, en raison d'un recul de la consommation des ménages dû à l'inflation. La croissance marque alors fortement le pas sous l'effet de l'inflation, de la hausse des taux d'intérêt, de la diminution des investissements.

2.5.1 Impact de la hausse des taux

La répercussion de la hausse des taux a pris la forme d'un krach sur les marchés obligataires, avec par exemple une hausse inédite du taux à 10 ans des titres publics français (+284 points de base) et une chute de 20% des titres publics de cette maturité. De cette manière, 2022 aura marqué la fin de la période exceptionnelle des taux négatifs. Le CAC 40 a chuté de 9,5% en 2022.

La Fed, puis la BCE, ont en partie comblé leur retard sur les banques centrales émergentes au prix de la plus forte hausse de taux directeurs réalisée en une année. Le retard de la BCE a induit un écart de rendement des titres à court terme en faveur des placements en dollar, propice à son appréciation contre l'euro et la plupart des devises, du moins jusqu'en novembre et l'apparition des premiers signes du pic d'inflation aux États-Unis.

2.5.2 Impact de l'inflation

Les effets récessifs de l'inflation ont commencé à infuser en 2022. Ils sont passés par les pertes de pouvoir d'achat des agents économiques aux revenus non indexés et la réapparition de déséquilibres globaux massifs dont les bénéficiaires sont des économies exportatrices de matières premières à faible capacité d'absorption et fort taux d'épargne (Moyen-Orient, Norvège) ou à la demande contrainte (Russie). La politique zéro-Covid chinoise a également pesé tout au long de l'année.

2.5.3 Le secteur du BTP

Malgré le déclenchement de la guerre en Ukraine, 2022 ressort comme une bonne année pour le bâtiment, dont l'activité croît de 3,7% en volume. Les trois grands marchés contribuent à ce mouvement : le logement neuf, l'activité en non résidentiel neuf, l'amélioration-entretien. se lit à +2,1% et renoue quasiment avec son volume d'activité de 2019. En termes d'emploi, 2022 se solde sur la création nette de 15 000 postes – salariés et intérimaires en équivalent-emplois à temps plein (ETP) – dans le secteur, malgré une intensification des difficultés de recrutement.

Même si le chiffre d'affaires du secteur progresse en euros courants, la hausse historique des coûts de production (+9,8% sur 12 mois glissants à fin novembre d'après l'index TP01) bride la croissance de la production réelle. En matière de prises de commandes l'année 2022 se conclut sur une baisse de -3,1% en cumul depuis janvier comparé à 2021.

3. Principes et méthodes comptables

3.1 Principes comptables généraux

Les comptes annuels ont été établis dans le respect des règles édictées par le Code de Commerce et des principes généraux relatifs à l'établissement des comptes : principe de prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices. Les exceptions et dérogations à ces principes et règles sont exposées et commentées ci-après pour autant qu'elles soient d'importance significative.

Les méthodes de calcul et d'évaluation appliquées aux postes du bilan, du compte de résultat et de l'annexe sont, sauf indication contraire, celles préconisées par le Code des Assurances et par le règlement ANC 2015-11, intégrant les modifications apportées par les règlements ultérieurs et, à défaut, celles du Plan Comptable Général.

3.2 Dérogations aux principes comptables et changements de présentation

Aucune dérogation aux principes comptables n'a été utilisée et aucun changement n'est intervenu dans la présentation des comptes.

3.3 Description des méthodes comptables

Postes du bilan

3.3.1 Coûts d'entrée et règles d'évaluation des valeurs de réalisation en fin d'exercice

3.3.1.1 Terrains et constructions – Pars de Sociétés Civiles Immobilières ou Foncières

Les immeubles, les terrains et les parts de sociétés civiles immobilières ou foncières non cotées sont évalués à leur prix d'acquisition ou de revient ou pour la valeur fixée, après expertise requise par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), y compris les frais accessoires.

Conformément au règlement CRC n°2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs applicables depuis le 1^{er} janvier 2005, les amortissements des immeubles sont calculés par composants selon leur durée d'utilisation.

Ainsi les immeubles sont amortis linéairement selon les durées suivantes :

- Gros œuvre : 80 ans
- Clos et couverts : 30 ans
- Lots techniques : 25 ans
- Second œuvre : 15 ans

La valeur résiduelle n'est pas prise en compte pour la détermination du montant amortissable.

Leur valeur de réalisation est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert autorisé par l'ACPR. Entre deux expertises, elles font l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert autorisé par l'ACPR.

Au 31/12/2022, la société ACTE IARD ne détient que des parts de SCI.

3.3.1.2 Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciés si leur valeur d'usage est inférieure.

3.3.1.3 Valeurs mobilières à revenus fixes

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenus fixes sont enregistrées à leur prix d'acquisition, net des revenus courus lors de l'achat. Pour les titres amortissables, la différence entre celui-ci et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, conformément à l'article R 343-9 du Code des Assurances.

En fin d'exercice, la valeur estimée de réalisation des valeurs mobilières à revenus fixes correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale. Dans la mesure où la société a l'intention et la capacité de détenir, jusqu'à leur date de remboursement, les valeurs mobilières à revenus fixes, les moins-values éventuelles résultant de la comparaison de leur valeur nette comptable, diminué ou majoré de l'amortissement des surcotes/décotes avec leur valeur de réalisation, ne font pas l'objet de dépréciation. Une dépréciation est constituée lorsqu'il est considéré que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

3.3.1.4 Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont inscrits à leur prix d'achat, hors revenus courus. Leur valeur de réalisation en fin d'exercice est déterminée selon les règles définies à l'article R343-10 du Code des Assurances et correspond :

- ✓ Pour les valeurs mobilières cotées et titres de toute nature, au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- ✓ Pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) et les parts de fonds communs de placement (FCP), au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire ;
- ✓ Pour les titres non cotés, à leur valeur vénale, qui correspond au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

En cas de moins-value de chaque ligne d'actif relevant de l'article R343-10 pour un montant supérieur à 20% sur 6 mois consécutifs, une valeur recouvrable est déterminée et une provision pour dépréciation durable est constatée pour l'écart entre la valeur brute du titre et cette valeur recouvrable. Le montant des PDD est entièrement recalculé à chaque inventaire.

Les provisions pour dépréciation durable des actions et des autres titres à revenus variables augmentent de 1 399 K€ à 1 924 K€.

3.3.1.5 Instruments financiers à terme

La société n'a pas eu recours aux instruments financiers à terme au cours de l'exercice.

3.3.1.6 Prise et mise en pension de titres

Aucune opération de mise en pensions de titres n'a été réalisée au cours de l'exercice.

3.3.2 Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les créances sur les assurés font l'objet d'une provision pour annulation conformément à la réglementation comptable.

Une dépréciation est constituée pour les autres créances lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.3.3 Autres actifs

Les actifs d'exploitation sont comptabilisés au coût d'acquisition et amortis selon les modes et les durées suivants :

Immobilisations incorporelles		Immobilisations corporelles	
Logiciels micro-informatique	3 ans linéaire	Agencements, aménagements	10 ans linéaire
		Installations techniques	5 ans linéaire
		Mobilier	7 ans linéaire
		Matériel de bureau	5 ans linéaire
		Matériel micro-informatique	2 ans linéaire

3.3.4 Comptes de régularisations

Les différences sur le prix de remboursement des titres à revenu fixe sont présentées dans les comptes de régularisation.

3.3.5 Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées au brut de la réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

3.3.5.1 Provisions pour primes non acquises et risques en cours

Les provisions pour primes non acquises sont destinées à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime. Elles sont calculées prorata temporis.

Une provision pour risques en cours est susceptible d'être constituée. Elle est destinée à couvrir, pour chacun des contrats, à prime payable d'avance, la charge des sinistres et frais afférents au contrat pour la période qui s'écoule entre la date d'inventaire et la première échéance de prime ou de terme du contrat, pour la part qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises.

3.3.5.2 Provisions pour sinistres

Ce sont des provisions correspondant à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes qu'externes nettes des recours à encaisser, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non.

Les provisions pour sinistres comprennent :

- ✓ Des provisions pour les sinistres survenus et déclarés au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs (Provisions pour Sinistres à payer dossier/dossier),
- ✓ Des provisions pour sinistres survenus et déclarés après la date d'inventaire ainsi que survenus mais non déclarés à la date de clôture des comptes [Sinistres Non Avisés (SNA) ou Incurred But Not-Enough-Reported (IBN-E-R)],
- ✓ Une provision de gestion destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens y compris les frais internes (PFGS).

Les PSAP dossier/dossier sont évaluées par les gestionnaires règlements sur la base de forfaits d'ouverture par typologies de sinistres, réévalués à réception des rapports des experts et au plus tard dans les trois mois suivant leur ouverture. L'inflation n'a pas conduit à constituer une provision supplémentaire étant donné qu'elle est déjà prise en compte dans les provisions pour risques à payer. Tous les dossiers de sinistres en cours sont revus par les gestionnaires tous les six mois.

Pour les IBNR, la société utilise des méthodes statistiques basées sur les observations des survenances de sinistres de l'exercice et des exercices précédents.

Pour les IBNER, la société utilise des méthodes d'estimation des malis de liquidation de sinistres pouvant se manifester dans le futur, en fonction des observations passées, en écrétant les sinistres importants à hauteur du plein de réassurance en excédent de sinistre.

Le taux moyen de provisions pour frais de gestion, toutes branches confondues, y compris les frais calculés sur les prévisions de recours, est de 7.78% des provisions pour sinistres à payer brutes.

La branche Assurance Construction comprend spécifiquement les provisions pour sinistres non encore manifestés calculées conformément aux dispositions des articles ANC Art-143-13 et Art -143-14.

3.3.5.3 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes

La provision pour participations aux bénéfices représente le montant des participations aux bénéfices définitivement attribuées aux bénéficiaires de contrat lorsque ces bénéfices non encore crédités individuellement ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits.

Aucune provision pour participation aux bénéfices n'est constituée à la clôture de l'exercice.

La provision pour ristournes permet à l'inventaire de tenir compte des ristournes restant à payer, notamment lorsque les ristournes sont comptabilisées au décaissement.

3.3.5.4 Provisions pour égalisation

Ce sont des provisions destinées à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques catastrophes naturelles et les risques attentats, et aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre les risques de dommages corporels.

3.3.5.5 Autres provisions techniques

Lorsque l'ensemble des placements non amortissables et classés selon l'article R343-5 du code des assurances a une valeur de réalisation inférieure à la valeur globale de ces placements inscrite au bilan, l'écart constaté entre ces deux évaluations est enregistré au passif du bilan en « Provisions pour risques d'exigibilité des engagements techniques -PRE» inclus dans la ligne « Autres provisions techniques ».

Les actifs de la poche R343-10 étant en situation de plus-value latente à la clôture de l'exercice, aucune PRE n'a été constatée par la société au titre de cet exercice.

Postes du compte de résultat

3.3.6 Primes

Les primes correspondent aux primes émises hors taxes, nettes d'annulations et de ristournes, et à la variation de provisions pour primes à émettre pour la part acquise à l'exercice.

3.3.7 Sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés durant l'exercice nets des recours encaissés et au montant des frais afférents.

Les charges de provisions de sinistres enregistrent les variations de provisions de sinistres décrites ci-dessus.

3.3.8 Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition afférents aux primes non acquises de l'exercice sont reportés et amortis linéairement sur la durée restant à courir des contrats correspondants.

3.3.9 Produits et charges des placements

Les revenus des placements comprennent les intérêts et les loyers courus de l'exercice, ainsi que les dividendes acquis de l'exercice.

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées selon la méthode « premier entré/premier sorti » (FIFO).

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont enregistrées au compte de résultat de l'année de cession.

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties : les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques qui figurent dans la partie « opérations techniques » et ceux issus des capitaux propres qui sont placés dans la partie « opérations non techniques ».

Les produits des placements alloués s'élèvent cette année à 5 061 K€ contre 5 520 K€ en 2021.

3.3.10 Charges

ACTE iard adhère au Groupement d'intérêt économique GIE CAMACTE qui rassemble les moyens administratifs du Groupe CAM. Les charges nettes de produits du GIE CAMACTE sont affectées aux adhérentes.

Les charges sont comptabilisées par nature puis classées par destination selon les méthodes suivantes :

- ✓ Comptabilisation initiale en charges par nature dans les comptes de la classe 9, puis analyse de la destination de ces charges et transfert en comptes de la classe 6;
- ✓ Pour les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables par destination, la société utilise des clés de ventilation basées sur des critères quantitatifs objectifs appropriés. Les principales clés sont fondées sur les effectifs, le temps passé, le chiffre d'affaires, les prestations réglées.

La répartition des frais en fonction de leur destination s'effectue selon deux modalités :

- ✓ Affectation directe par entités de gestion (services sinistres, commerciaux, production...);
- ✓ Affectation après ventilation pour les frais indirects correspondant notamment aux services fonctionnels.

In fine, les charges sont donc présentées dans le compte de résultat dans : les frais internes de sinistres, les frais d'acquisition, les frais d'administration, les autres charges techniques, et les frais internes de gestion des placements.

3.3.11 Opérations de réassurance

3.3.11.1 Acceptations

La réassurance acceptée est comptabilisée traitée par traité sur la base des informations transmises par les cédantes ou estimées. Les provisions techniques correspondent aux montants communiqués par les cédantes, majorés le cas échéant de compléments sur la base des tendances des marchés ou de l'expérience. Les dépôts en espèces auprès des entreprises cédantes sont inscrits en placements.

3.3.11.2 Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités.

Les dépôts en espèces reçus des cessionnaires sont inscrits en dettes au bilan.

Les titres remis en nantissement des réassureurs sont inscrits hors bilan et évalués au cours de bourse à la date de clôture.

Postes du hors bilan

3.3.12 Engagements reçus et donnés

La société a recensé les engagements reçus et donnés selon les dispositions en vigueur. Les engagements les plus significatifs concernent les titres remis en nantissement des réassureurs qui sont évalués au dernier cours coté.

3.3.13 Engagements sociaux

La possibilité de comptabiliser les engagements de retraite (IFC) n'a pas été utilisée. Ces engagements s'élèvent à 172 K€. La société a souscrit un contrat d'assurance en capitalisation qui couvre les indemnités de départ à la retraite dans limite de l'épargne disponible. L'engagement résiduel s'élève à 47 K€.

4. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

La fin de la crise sanitaire liée au COVID-19, apparue début 2020, a permis de lever l'ensemble des mesures d'endiguement (jauges, télétravail obligatoire, protocole spécifique dans les écoles, prolongation de la fermeture des discothèques, passe vaccinal, etc.).

La guerre entre la Russie et l'Ukraine déclenchée le 24 février 2022 continue de préoccuper les pays occidentaux.

La société surveille avec attention les éventuels effets négatifs de cette crise sur ses activités et résultats et notamment :

- l'impact opérationnel sur ses affaires,
- les conséquences d'une dégradation de l'environnement macro-économique notamment sur les affaires nouvelles et le chiffre d'affaires,
- les variations de la valeur des actifs et des conditions financières (notamment les taux d'intérêt).

5. Informations relatives aux opérations inscrites au bilan

5.1 Etat récapitulatif des placements

en milliers d'euros		Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
I - PLACEMENTS (détail des postes 3 et 4 de l'actif)				
1 PLACEMENTS IMMOBILIERS ET PLACEMENTS IMMOBILIERS EN COURS				
- dans l'O.C.D.E.		18 335	18 335	21 195
- hors O.C.D.E.				
		18 335	18 335	21 195
2 ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE AUTRES QUE LES PARTS D'OPCVM				
- dans l'O.C.D.E.		8 216	8 093	12 903
- hors O.C.D.E.				
		8 216	8 093	12 903
3 PARTS OPCVM (autres que celles visées en 4)				
- dans l'O.C.D.E.		127 530	127 392	133 769
- hors O.C.D.E.				
		127 530	127 392	133 769
4 PARTS D'OPCVM DETENANT EXCLUSIVEMENT DES TITRES A REVENU FIXE				
- dans l'O.C.D.E.		23 060	23 060	23 087
- hors O.C.D.E.				
		23 060	23 060	23 087
5 OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE				
- dans l'O.C.D.E.		151 687	150 533	136 772
- hors O.C.D.E.				
- dont titres mis en pension		0	0	0
		151 687	150 533	136 772
6 PRETS HYPOTHECAIRES				
- dans l'O.C.D.E.				
- hors O.C.D.E.				
7 AUTRES PRETS ET EFFETS ASSIMILES				
- dans l'O.C.D.E.				
- hors O.C.D.E.				
		0	0	0
8 DEPOTS AUPRES DES ENTREPRISES CEDANTES				
- dans l'O.C.D.E.		0	0	0
- hors O.C.D.E.				
		0	0	0
9 DEPOTS (autres que ceux visés au 8) ET CAUTIONNEMENTS EN ESPECES ET AUTRES PLACEMENTS				
- dans l'O.C.D.E.		0	0	0
- hors O.C.D.E.				
		0	0	0
10 ACTIFS REPRESENTATIFS DE CONTRATS EN UNITES DE COMPTES				
- PLACEMENTS IMMOBILIERS				
- TITRES A REVENU VARIABLE AUTRES QUE DES PARTS D'OPCVM				
- OPCVM DETENANT EXCLUSIVEMENT DES TITRES A REVENU FIXE				
- AUTRES OPCVM				
- OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE				
		0	0	0
11 ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES			76 270	76 270
TOTAL DES LIGNES 1 A 10		328 828	327 413	327 726
a) DONT :				
- PLACEMENTS EVALUES SELON R343-9		145 588	146 097	133 314
- PLACEMENTS EVALUES SELON R343-10		183 240	181 316	194 412
- PLACEMENTS EVALUES SELON R343-13				
b) DONT :				
- VALEURS AFFECTABLES A LA REPRESENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES AUTRES QUE CELLES VISEES CI-DESSOUS		328 725	327 310	327 458
- VALEURS GARANTISSANT LES ENGAGEMENTS ENVERS LES INSTITUTIONS DE PREVOYANCE OU COUVRANT LES FONDS DE PLACEMENT GERES				
- VALEURS DEPOSEES CHEZ LES CEDANTS (DONT VALEURS DEPOSEES CHEZ LES CEDANTS DONT L'ENTREPRISE S'EST PORTEE CAUTION SOLIDAIRE)		0	0	0
- VALEURS AFFECTEES AUX PROVISIONS TECHNIQUES SPECIALES DES AUTRES AFFAIRES EN FRANCE				
- AUTRES AFFECTATIONS OU SANS AFFECTATION		103	103	268
II - ACTIFS AFFECTABLES A LA REPRESENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)		3 309	3 309	3 309
III - VALEURS APPARTENANT A DES INSTITUTIONS DE PREVOYANCE				
TOTAUX		332 137	330 721	331 035
Informations				
a) Montant des acomptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste "Terrains et constructions"				
b) Montant des terrains et constructions :				
- immobilisations utilisées pour l'exercice des activités propres de l'établissement				
- autres immobilisations		18 335	18 335	21 195
c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R343-9			508	

5.2 Participations et filiales

<i>PARTICIPATIONS ET FILIALES</i>	<i>Forme</i>	<i>Capitaux propres</i>	<i>Part détenue</i>	<i>Valeur nette comptable des titres</i>	<i>CA du dernier exercice clos</i>	<i>Résultat du dernier exercice clos</i>	<i>Dividendes encaissés</i>
FILIALES (> 50 % de détention)							
NEANT							
PARTICIPATIONS (entre 10 % et 50 % de détention)							
ACTE SERVICES	SA	784	30,0%	93	42	22	-
ACOTEX	SA	131	27,6%	11	190	- 10	-
SCI FONCIERE CAMACTE	SCI	294	15,0%	0	3 644	- 736	154

5.3 Mouvements et variations de l'actif immobilisé

<i>Mouvements de l'actif immobilisé</i>	<i>Montant brut 31/12/2021</i>	<i>Augmentations</i>	<i>Diminutions</i>	<i>Montant brut 31/12/2022</i>
Actifs incorporels				
Terrains et constructions	17 840	2 475	1 980	18 335
Titres ent. liées ou lien part.	103			103
Bons, oblig. cr./ent. Liées ou LP				

<i>Variation de l'actif immobilisé</i>	<i>Amts. exercice</i>	<i>Dotations prov. Dépr. Exercice</i>	<i>Reprises sur prov. dépré. exercice</i>	<i>Montant brut 31/12/2022</i>	<i>Amorts. et prov. dépré. 31/12/2022</i>	<i>Montant net 31/12/2022</i>	<i>Montant net 31/12/2021</i>
Actifs incorporels							
Terrains et constructions				18 335	-	18 335	17 840
Titres ent. liées ou lien part.				103	-	103	103
Bons, oblig. cr./ent. Liées ou LP							
Autres placements		1 924	1 399	310 390	1 924	308 466	252 885
Placements en unité de compte							
Créances espèce chez cédante				-		-	-
TOTAL VARIATIONS	-	1 924	1 399	328 828	1 924	326 904	270 828

5.4 Détail des créances et dettes d'opérations d'assurance et de réassurance

<i>CREANCES ET DETTES Ventilées selon la durée k€</i>	<i>2022</i>		<i>2021</i>	
	<i>Créances</i>	<i>Dettes</i>	<i>Créances</i>	<i>Dettes</i>
Durée résiduelle jusqu'à un an	28 457	16 781	19 037	13 060
Durée résiduelle de plus d'1 an à 5 ans	16	0	12	0
Durée résiduelle de plus de 5 ans	55	0	59	0
TOTAUX CREANCES ET DETTES	28 528	16 781	19 108	13 060

<i>DÉTAIL DE LA CLASSE 4 Opérations d'assurance et de réassurance</i>	<i>2022</i>		<i>2021</i>	
	<i>Solde débiteur</i>	<i>Solde créditeur</i>	<i>Solde débiteur</i>	<i>Solde créditeur</i>
Assurés (compte 402)	5 562	4 654	4 618	4 103
Intermédiaires d'ass.(compte 403)	229	1 947	198	2 176
Coassureurs (compte 404)	6 636	468	6 359	389
Réassureurs (compte 410)	5 414	5 119	1 570	2 581
Cédantes (compte 411)	927	0	895	0
TOTAUX CLASSE 4 (Assurance - Réassurance)	18 768	12 188	13 640	9 248

5.5 Variations des capitaux propres et affectation du résultat

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES milliers d'euros	Au 31/12/2021	Affectation de résultat N-1	Mvts sur réserves de capitalisation	Mvts sur réserves et fonds	Résultat de l'exercice	Au 31/12/2022
1a Capital social	11 434					11 434
1b Primes liées au capital social						
1c Réserves de réévaluation						
1d Autres réserves	9 175					9 175
1e Report à nouveau	39 886	3 247				43 134
1f Résultat de l'exercice	3 247	-3 247			4 806	4 806
TOTAL CAPITAUX PROPRES	63 742				4 806	68 548
DIVIDENDES VERSES DANS L'EXERCICE : Néant €						

5.6 Composition de l'actionnariat

Le capital social de la société est composé de 75 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 152,45 €.

Il n'y a pas eu d'opérations sur le capital social au cours de l'exercice. Il n'y a pas d'obligations convertibles, de parts bénéficiaires ou de titres similaires.

La société ne détient aucune action propre et n'a effectué aucune opération d'achat/vente au cours de l'exercice.

5.7 Détail des réserves

DETAIL DES RESERVES	2021	2022
Réserve pour éventualités diverses	9 175	9 175
TOTAL RESERVES	9 175	9 175

5.8 Détail des provisions pour risques et charges

DETAIL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES milliers d'euros	2021	Dotations	Reprises	2022
Provisions pour risques créances coassurance	380			380
Provisions pour autres risques et charges	100			100
Provisions pour médaille du travail	160	3		163
TOTAL	640	3	0	643

5.9 Détail des provisions techniques

DETAIL DES PROVISIONS TECHNIQUES milliers d'euros	2021			2022		
	BRUT	CEDEE	NET	BRUT	CEDEE	NET
Provisions pour primes non acquises	6 162	1 128	5 033	6 415	1 164	5 251
Provisions pour sinistres à payer	318 600	191 850	126 750	344 959	207 782	137 177
Prévisions de recours	-8 441	-3 823	-4 618	-7 487	-3 018	-4 469
Provisions pour égalisation	2 046	0	2 046	2 122	0	2 122
Provisions pour risques encours	0	0	0	-501	0	-501
Autres provisions techniques	11 413	0	11 413	11 665	0	11 665
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	329 779	189 155	140 624	357 172	205 928	151 244

5.10 Liquidation des provisions de sinistres

<i>Liquidation des provisions de sinistres (en milliers d'euros)</i>	2021	2022
Provisions pour risques en cours	0	501
Prévision de recours à encaisser	8 441	25 085
A Provisions pour sinistres ouverture	211 274	219 355
B Prestations payées dans l'exercice sur exo ant.	23 475	21 030
C Provision pour sinistres sur exercices antérieurs à la clôture	206 275	32 299
D Bonis/Malis (=A-B-C)	-18 476	-23 099

(*) MONTANTS BRUTS DE FRAIS DE GESTION ET NETS DE RECOURS

5.11 Evolution des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à régler

<i>Evolution des primes acquises et des sinistres (en milliers d'euros)</i>						
Année d'inventaire		Exercice de survenance				
		2018	2019	2020	2021	2022
2020	Règlements	22 641	20 610	9 157		
	Provisions	32 299	36 217	27 340		
S	TOTAL DES SINISTRES	54 940	56 827	36 497		
P	PRIMES ACQUISES	54 146	58 913	54 976		
S/P	Pourcentage %	101,47%	96,46%	66,39%		
2021	Règlements	24 632	24 365	16 633	11 566	
	Provisions	32 977	25 414	29 136	27 433	
S	TOTAL DES SINISTRES	57 609	49 779	45 769	38 999	
P	PRIMES ACQUISES	54 395	58 676	59 271	65 425	
S/P	Pourcentage %	105,91%	84,84%	77,22%	59,61%	
2022	Règlements	26 707	25 584	19 029	20 189	11 756
	Provisions	33 056	24 099	28 047	37 205	39 960
S	TOTAL DES SINISTRES	59 763	49 684	47 076	57 393	51 716
P	PRIMES ACQUISES	54 335	58 873	59 652	68 449	73 415
S/P	Pourcentage %	109,99%	84,39%	78,92%	83,85%	70,44%

5.12 Comptes de régularisation Actif / Passif

COMPTES DE REGULARISATION	ACTIF	
	2022	2021
Actifs clause réserve de propriété		
Comptes de régularisation		
Intérêts acquis non échus	1 277	910
Loyers acquis non échus		
Frais d'acquisition reportés (Vie)		
Frais d'acquisition reportés (non vie)	949	889
Frais acquisition immeubles à répartir		
Autres charges à répartir		
Différence prix de remboursement à percevoir	393	318
Autres comptes de régularisation actif	183	66
Evaluations techniques de réassurance		
TOTAL DE REGULARISATION ACTIF	2 802	2 183
Produits à recevoir rattachés aux créances	36	0
Primes rbt. emprunt non amortissable		

COMPTES DE REGULARISATION	PASSIF	
	2022	2021
Comptes de régularisation		
Produits à répartir sur plusieurs exercices		
Amortissements différences prix remboursements	0	72
Report commissions reçues des réassureurs		
Autres comptes de régularisation passif		
Evaluations techniques de réassurance		
TOTAL DE REGULARISAT. PASSIF	0	72
Charges à payer rattachées aux dettes	462	569
Provisions		
Provisions pour retraite		
Provisions pour impôts		
Autres provisions	643	640
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	643	640

AVOIRS ET ENGAGEMENTS PAR DEVISES (convertis en K€)	2022			2021		
	ACTIF	PASSIF	ECARTS CONV.	ACTIF	PASSIF	ECARTS CONV.
Euro et monnaies zone Euro XEU	565 067	565 067		522 790	522 790	
Autres monnaies						
TOTAL AVOIRS ET ENGAGEMENTS	565 067	565 067		522 790	522 790	

5.13 Eléments concernant les entreprises liées et les participations

AVOIRS ET CREANCES SUR DES ENTREPRISES DU GROUPE	2022			2021		
	Entreprises liées	Lien de participation	TOTAL	Entreprises liées	Lien de participation	TOTAL
Actions, autres titres à revenu variable	103		103	103		103
Oblig., tchn, autres titres à rev. Fixe						
Prêts						
Dépôts auprès d'établisse. De crédit						
Autres placements						
Créances pour espèces chez les cédantes						
Placements contrats en unités de compte						
Part des réassureurs dans prov. Techn.	121 898		121 898	115 473		115 473
Prov.pour primes non acquises (non vie)	733		733	738		738
Provisions d'assurance vie						
Provisions pour sinistres (vie)						
Provisions pour sinistres (non vie)	121 165		121 165	114 735		114 735
Prov. Part. Bénéf. Et ristournes (vie)						
Prov. Part. Bénéf. Et ristournes. (non-vie)						
Provisions pour égalisation						
Autres provisions techniques (vie)						
Autres provisions techniques (non-vie)						
Créances nées d'opérations d'ass. directe						
Sur les preneurs d'assurance						
Sur les intermédiaires d'assurance						
Sur les autres tiers						
Créances nées d'op. de réassurance	4 467		4 467	1 030		1 030
Débiteurs divers						
Capital appelé non verse						
Comptes courants	7 801		7 801	4 851		4 851
Intérêts et loyers acquis et non échus						
Autres comptes de régularisation - actif						
TOTAL AVOIRS ET CREANCES SUR GROUPE	134 269		134 269	121 457		121 457
DETTES ENVERS DES ENTREPRISES DU GROUPE	2022			2021		
	Entreprises liées	Lien de participation	TOTAL	Entreprises liées	Lien de participation	TOTAL
Passifs subordonnés	0		0	0		0
Provisions techniques brutes						
Prov.pour primes non acquises (non vie)						
Provisions d'assurance vie						
Provisions pour sinistres (vie)						
Provisions pour sinistres (non vie)						
Prov. Part. bénéf. Et ristournes (vie)						
Prov. Part. bénéf. Et ristournes. (non-vie)						
Provisions pour égalisation						
Autres provisions techniques (vie)						
Autres provisions techniques (non-vie)						
Prov. Engagements en unités de compte						
Dettes pour dépôts espèces des réassur.	121 898		121 898	115 473		115 473
Dettes nées d'opérations d'ass. directe						
Envers les preneurs d'assurance						
Envers les intermédiaires d'assurance						
Envers les autres tiers						
Dettes nées d'opérations de réassurance	0		0	0		0
Emprunts obligataires						
Dettes envers établissements de crédit						
Autres dettes	1 440		1 440	1 539		1 539
Comptes de régularisation - passif						
TOTAL DETTES SUR GROUPE	123 338		123 338	117 012		117 012

ENGAGEMENTS ENVERS LE GROUPE	2022			2021		
	Dirigeants	Entreprises liées	Lien de participation	Dirigeants	Entreprises liées	Lien de participation
Avals, cautions, garanties						
Actifs avec engagement de revente						
Autres engagements sur actifs ou revenus						
Autres engagements donnés						
Valeurs appart. à institut. prévoyance						
Autres val. détenues pour compte tiers						
TOTAL ENGAGEMENTS ENVERS LE GROUPE						

6. Informations relatives aux opérations inscrites au compte de résultat

6.1 Ventilation des primes émises

Ventilation des primes émises (en milliers d'euros)	2022	2021
L'ensemble des affaires directes souscrites concerne la France	77 216	69 845

6.2 Ventilation des charges de personnel et des commissions

Ventilation des charges de personnels et des commissions (en milliers d'euros)	2022	2021
Salaires *	1 048	1 087
Charges sociales *	438	438
Autres *	29	32
CICE	0	0
Ventilation du GIE et du groupement de moyens	4 448	3 897
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	5 963	5 454
Commissions d'acquisition	10 992	10 230
Commissions d'acceptation	13	13
TOTAL COMMISSIONS	11 005	10 243

* versées par la société

6.3 Détail des produits et charges exceptionnels et non techniques

Détail des produits et charges non techniques et exceptionnels (en milliers d'euros)	2022	2021
POSTE 7 Autres produits non techniques	143	124
POSTE 8 Autres charges non techniques	0	44
TOTAL PRODUITS ET CHARGES NON TECHNIQUES	142	80
POSTE 9a Produits exceptionnels	1 425	30
POSTE 9b Charges exceptionnelles	11	3
TOTAL PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	1 415	27

6.4 Analyse des charges par nature et par destination

Analyse des charges par nature et par destination (K€)	2022	2021
Charges de personnel	5 963	5 454
Impôts et taxes	785	683
Commissions	10 992	10 230
<i>Dont aux intermédiaires</i>		
<i>Dont autres commissions</i>	15	13
Achats et autres charges externes	9 519	8 840
Amortissements et provisions	244	244
Autres charges de gestion courante		45
TOTAL CHARGES PAR NATURE	27 519	25 510
Frais de règlement des sinistres	10 845	10 303
Frais d'acquisition	15 232	13 833
Frais d'administration	367	346
Frais internes et externes de gestion des placements	574	598
Autres charges techniques	501	386
Autres charges non techniques		44
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	27 519	25 510

6.5 Ventilation des produits et charges des placements

Revenus et frais financiers (en milliers d'euros)	2022			2021		
	Dans les ent. Liées	Autres placements	TOTAL	Dans ent. Liées	Autres placements	TOTAL
Revenus des participations	154	3841	3996	150	2788	2939
Revenus des placements immobiliers						
Revenus des autres placements						
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)						
Autres revenus financiers						
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS	154	3841	3996	150	2788	2939
Frais financiers (commission, honoraires, intérêts et agios)		376	376		416	417
Total des autres produits de placements (plus-values, reprises sur amortissements...)		6426	6426		8363	8363
Total des autres charges de placements (moins-values, reprises sur amortissements...)		2832	2832		2991	2991
TOTAL	154	7059	7213	150	7745	7895

6.6 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

Ventilation de l'impôt sur les sociétés (en milliers d'euros)	COURANT	EXCEPTIONNEL	TOTAL
Résultat avant impôts	3 128	1 413	4 541
Réintégrations	16 685	-940	15 745
Déductions	29 390	140	29 529
RESULTAT FISCAL	-9 576	333	-9 243
Carry back	-265		-265
IMPOT NET	-265		-265
Déficit reportable avant carry back			-9 243
Utilisation du carry back			1 000
Déficit reportable après carry back			-8 243
Crédit d'impôt reportable			-1

Depuis le 1er janvier 2003, ACTE iard est sous le régime de l'intégration fiscale avec la CAM btp (société mère).

6.7 Situation fiscale différée ou latente

<i>Accroissement de la dette d'impôt</i>	<i>BASE</i>	<i>IMPOT</i>
NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES		
Provisions règlementées		
Subventions d'investissement		
Charges non déductibles temporairement		
Moins-values latentes nettes des plus-values latentes sur OPCVM		
TOTAL	0	0
<i>Allègement de la dette d'impôt</i>	<i>BASE</i>	<i>IMPOT</i>
NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES		
Produits imposés fiscalement non encore comptabilisés en produits :	6 220	1 606
<i>Plus-values latentes nettes des moins-values sur OPCVM</i>	6 220	1 606
Provisions ou dettes non déductibles l'année de leur comptabilisation :	10 441	2 696
<i>Participation des salariés</i>	0	0
<i>Contribution sociale de solidarité des sociétés (c3s)</i>	61	16
<i>Provision pour risques créances coassurance</i>	380	98
<i>Provision pour dépréciation des OPCVM</i>	0	0
<i>Provisions de sinistres</i>	10 000	2 583
TOTAL	16 661	4 303

7. Autres informations

7.1 Comptes contributifs

Les comptes de la société ACTE iard entrent dans le périmètre de contribution du Groupe CAM qui est combiné par la SGAM BTP. La CAM btp, société mère du Groupe CAM, détient 99,84 % du capital d'ACTE iard.

7.2 Informations sur le personnel

<i>Effectif moyen (données arrondies)</i>	<i>2022</i>		<i>2021</i>	
	<i>Personnel commercial</i>	<i>Autre personnel</i>	<i>Personnel commercial</i>	<i>Autre personnel</i>
Direction	0	0	0	0
Cadres	8	1	10	1
Non cadres		13		13
Sous totaux	8	14	10	14
TOTAL DU PERSONNEL	23		24	
<i>Membres des organes</i>	<i>Organe d'Administration</i>	<i>Organe de Direction ou de surveillance</i>	<i>Organe d'Administration</i>	<i>Organe de Direction ou de surveillance</i>
Rémunérations allouées dans l'exercice				
Engagements de retraite (*)				
Avances et crédits pendant l'exercice				
Autres engagements pris				

(*) A l'égard des membres ou des anciens membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance

7.3 Informations sur les honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice, au titre du contrôle légal des comptes s'élève à : 47,37 k€ TTC.

7.4 Hors bilan

<i>Engagements hors bilan (Montant en K€)</i>	<i>2022</i>	<i>2021</i>
DONNES		
Indemnités de départ en retraite	172	239
RECUS		
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et retrocessionnaires	76 270	72 149

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 14 juin 2023

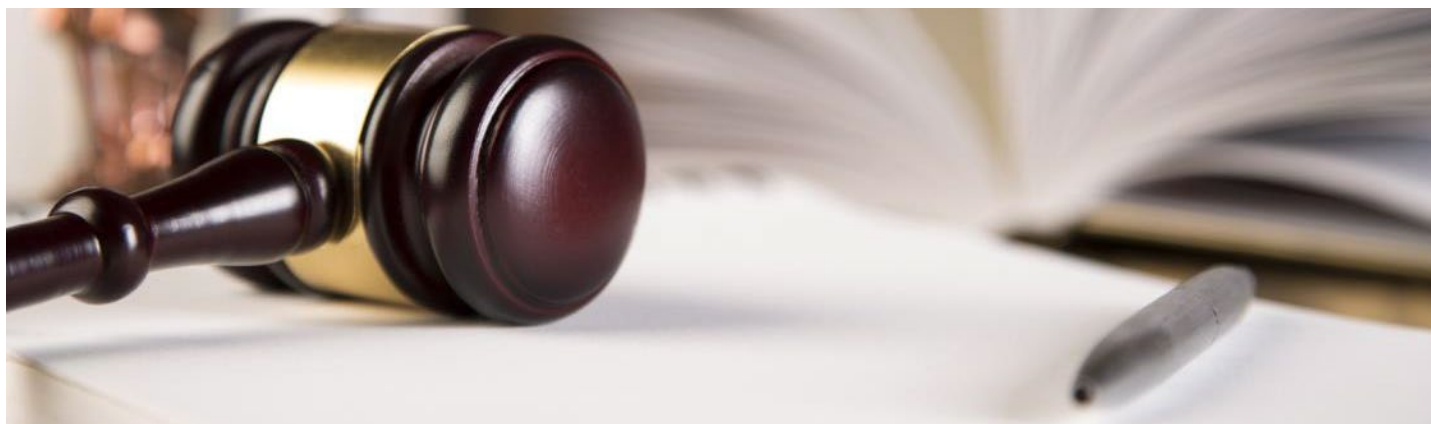
EXERCICE 2022

présenté par M. Franck FAVRE,
Président du Conseil de Surveillance

Mesdames et Messieurs,

L'article L225-68 du code de commerce prévoit que le conseil de surveillance présente à l'assemblée générale annuelle un rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion mentionné au même article. Ce rapport inclut les informations, le cas échéant adaptées aux sociétés à conseil de surveillance, mentionnées aux articles L. 225-37-3 à L. 225-37-5, ainsi que les observations du conseil de surveillance sur le rapport du directoire et sur les comptes de l'exercice.

Le Conseil de Surveillance d'ACTE iard vous expose ci-après son rapport sur le gouvernement d'entreprise élaboré conformément aux dispositions de l'article L225-37-4 du code de commerce.



1. INFORMATION SUR LA VIE JURIDIQUE DE LA SOCIÉTÉ

1.1. CAPITAL

ACTE iard est une société anonyme d'assurance à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11 433 676,29 euros fondée en 1985 et inscrite au Registre de Commerce des Sociétés de Strasbourg sous le n° B 332 948 546.

Le capital de la Société, intégralement libéré, n'a pas été modifié au cours de l'exercice 2022.

La répartition du capital d'ACTE iard au 31 décembre 2022 est la suivante :

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS	% DU CAPITAL
CAISSE D'ASSURANCE MUTUELLE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS	74 878	99,84
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS	75	0,10
ACTE vie	2	0,00
DIVERSES PERSONNES PHYSIQUES	45	0,06
TOTAL	75 000	100,00

1.2. ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

1.2.1. CONSEIL DE SURVEILLANCE :

La composition du Conseil de Surveillance de la Société est actuellement la suivante :

PRÉSIDENT : M. Franck FAVRE

VICE-PRÉSIDENT : M. Gérard MOYSE, Président honoraire de la CAM btp

MEMBRES : la CAISSE D'ASSURANCE MUTUELLE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS, représentée par M. Alain ALBIZATI
La SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS, représentée par M. Vincent FIGARELLA
M. JEAN BOONEN

1.2.2. DIRECTOIRE :

La composition du Directoire de la Société est actuellement la suivante :

PRÉSIDENT :	M. Michel GAERTNER
MEMBRE :	M. Raphaël DILLINGER

2. INFORMATION RELATIVE AUX MANDATS OU FONCTIONS EXCERCÉS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice.

Prénom NOM Fonction au sein d'ACTE iard	Fonction au sein d'autres sociétés
M. Franck FAVRE Président du Conseil de Surveillance	• Président de la CAM btp • Président du conseil de surveillance de la société ACTE vie • Administrateur de la SGAM BTP • Président de la SAS ARKEDIA OLRV (OLRV ERNEST ET CIE) • Président de la société ALEMPLOI
M. Gérard MOYSE Vice-Président du Conseil de Surveillance	• Président honoraire du conseil d'administration de la CAM btp • Vice-président du Conseil de Surveillance de la société ACTE vie • Administrateur du Groupe 1000 SA • Président de MOYSE DEVELOPPEMENT
M. Alain ALBIZZATI Représentant permanent de la CAM btp	• Vice-président du Bureau du Conseil d'Administration de la CAM btp • Représentant permanent de la CAM btp au Conseil de Surveillance d'ACTE vie • Président de la SAS ALBIZZATI
M. Jean BOONEN Membre du Conseil de Surveillance	• Représentant permanent de la CAM btp aux CA de la SMABTP, de la SMAvie BTP, de l'Auxiliaire et de l'Auxiliaire vie • Membre du Conseil de Surveillance d'ACTE vie
M. Vincent FIGARELLA Représentant permanent de la SMABTP	• Directeur SMA Courtage, entité de SMA SA
M. Michel GAERTNER Président du Directoire	• Président du directoire d'ACTE vie • Président du conseil d'administration d'ACOTEX et d'ACTE services • Directeur Général de la CAM btp • Directeur général délégué de la SGAM BTP • Représentant permanent de la CAM btp au Conseil de Surveillance de SMA SA
M. Raphaël DILLINGER Membre du Directoire	• Directeur Général Adjoint de la CAM btp • Membre du Directoire d'ACTE vie • Représentant permanent d'ACTE vie dans la société ACTE services • Représentant permanent d'ACTE iard dans la société ACOTEX • Représentant permanent de la CAM btp au Conseil de Surveillance de PROTEC BTP

3. INFORMATION RELATIVE AUX CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

3.3. CONVENTIONS AUTORISÉES AU COURS DE L'EXERCICE (ART. L 225-88) :

Néant.

3.4. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET QUI SE SONT POURSUIVIES AU COURS DU DERNIER EXERCICE (R 225-57) :

- Convention d'avance en compte courant non rémunérée avec la SCI FONCIERE CAMACTE autorisée le 7 décembre 2016. Le montant de l'avance à la clôture de l'exercice s'élève à 11 418 061,95 €.
- Le Groupement d'Intérêt Économique CAMACTE, constitué entre notre société, la CAM btp et les sociétés ACTE vie, ACTE Services et ACOTEX et qui gère l'ensemble des frais généraux du groupe CAMACTE, à l'exception des services commerciaux et de la direction générale, nous a décompté des charges pour un montant de 6 818 283,77 €.
- Le groupement de moyens existant entre notre société, la CAM btp et les sociétés ACTE vie et ACTE Services nous a décompté pour la gestion des services commerciaux, des charges à prix coûtant à hauteur de 2 095 385,13 €.
- La couverture des provisions techniques par la CAM btp au titre des traités de réassurance continue à s'effectuer en espèces moyennant un taux d'intérêt fixé pour l'exercice à 0,30%. La charge d'intérêts comptabilisée par notre société au cours de l'exercice s'élève à 346 419,76 €.

Les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance concernés par ces conventions sont :

- M. Franck FAVRE, Président du Conseil de Surveillance de notre société et de celui d'ACTE VIE, Président du Conseil d'Administration de la CAM btp
- M. Jean BOONEN, Membre du Conseil de Surveillance de notre société et de celui d'ACTE VIE, Vice-président de la CAM btp
- M. Gérard MOYSE, Président honoraire de la CAM btp, Vice-président du Conseil de Surveillance de notre société et de celui d'ACTE vie,
- M. Alain ALBIZATI, Vice-président de la CAM btp, représentant permanent de la CAM btp à notre Conseil de Surveillance et à celui d'ACTE vie,
- M. Michel GAERTNER, Directeur Général de la CAM btp, Président du Directoire de notre société et de celui d'ACTE vie, et Président des Conseils d'Administration d'ACTE Services et d'ACOTEX.

- M. Raphaël DILLINGER, Directeur Général Adjoint de la CAM btp, membre du Directoire de notre société et de celui d'ACTE vie, administrateur représentant permanent d'ACTE vie dans la société ACTE Services et d'ACTE iard dans la société ACOTEX.

4. OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE ET SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE.

Conformément à l'article R.322-54-1 du Code des Assurances, le Conseil de Surveillance d'une société d'assurance est amené à présenter à l'Assemblée Générale ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

L'article L225-68 du Code de Commerce prévoit que ces observations figurent dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise d'une société à Directoire et Conseil de surveillance.

Le Conseil de Surveillance s'est réuni régulièrement au cours de l'exercice 2022 pour accomplir la mission de contrôle qui lui a été confiée par l'Assemblée des actionnaires.

Chaque mois est remis au Président du Conseil de Surveillance un rapport comportant des éléments statistiques relatifs à l'activité de la société : primes émises, charge de sinistres et résultats techniques par branche, affaires nouvelles réalisées, évolution du nombre de contrats et de sinistres, indicateurs de la comptabilité clients, frais de gestion, activité financière.

Le rapport de gestion du directoire sur les comptes de l'exercice 2022 a été présenté au Conseil de surveillance le 6 avril 2023.

Le Conseil a étudié les principaux postes du bilan et du compte de résultat.

Il a pris connaissance des conclusions du Comité d'audit et de gestion des risques et a entendu le Commissaire aux comptes.

Ayant ainsi opéré les vérifications nécessaires, le Conseil de Surveillance informe les actionnaires qu'il n'a pas d'observation particulière à formuler sur le rapport de gestion d'ACTE iard.

ACTE iard est parvenue à une maturité certaine et dégage à nouveau un bénéfice lui permettant de renforcer ses capitaux propres. La société a décidé de conserver l'ensemble du résultat en fonds propres et de ne pas verser de dividendes.

Dans le contexte économique actuel, la société doit continuer à développer ses activités hors BTP et ainsi favoriser la diversification des risques tout en faisant preuve d'une rigueur de gestion et de souscription lui permettant de dégager des résultats techniques bénéficiaires.

Le Conseil de Surveillance exprime sa satisfaction quant à la gestion du Directoire et invite les actionnaires à adopter les résolutions qui leur sont présentées.

ACTE IARD

Société anonyme

14 AVENUE DE L'EUROPE

67300 SCHILTIGHEIM,

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la société ACTE IARD,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ACTE IARD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit et des risques de CAM BTP.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

• Evaluation des provisions pour sinistres Construction

Point clé de l'audit

Les provisions pour sinistres s'élèvent à 337 M€ au bilan de l'entité, représentant ainsi un des postes les plus importants du Passif. Ces provisions correspondent aux prestations survenues non payées, tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion) et intègrent une estimation des prestations survenues mais non encore déclarées (les tardifs).

Les provisions pour sinistres Construction sont constituées, comme indiqué dans la note 3.3.5.2. de l'annexe aux comptes :

- De Provisions pour Sinistres à Payer dossier/dossier survenus et déclarés au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs, évaluées par les gestionnaires règlements sur la base de forfaits d'ouverture par typologies de sinistres, réévalués à réception des rapports des experts et au plus tard dans les trois mois suivant leur ouverture.
- De provisions pour sinistres survenus et déclarés après la date d'inventaire ainsi que survenus mais non déclarés à la date de clôture des comptes estimés selon des méthodes statistiques basées sur des observations des survenances
- De Provisions pour Sinistres Non Encore Manifestés calculées conformément au règlement de l'ANC.

Leur estimation requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et du taux de frais de gestion retenu.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous considérons l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit

Notre réponse

Nos travaux ont consisté à :

- Revoir le design et l'implémentation des contrôles clés sur le processus de déclaration, d'évaluation, de paiement et de comptabilisation des sinistres ;
- Apprécier la pertinence des méthodes de calcul utilisées pour l'estimation des provisions et réaliser une analyse sur leur caractère prudent et raisonnable ;

- Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul des provisions, en vérifiant notamment le respect des textes réglementaires ;
- Prendre connaissance des analyses réalisées par l'actuariat sur le caractère suffisant des provisions ;
- Analyser le dénouement des provisions de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni/mali du dénouement),
- Réaliser une revue d'une sélection de dossiers sinistres par entretien avec les gestionnaires.

Nos actuaires ont été impliqués pour l'ensemble des travaux décrits ci-dessus.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, les informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre entité considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de France Assureurs (anciennement la Fédération Française de l'Assurance) du 22 mai 2017.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la société ACTE IARD par l'assemblée générale du 14 juin 2022.

Au 31 décembre 2022, nous étions dans la 1^{ère} année de notre mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit et des risques de CAM BTP de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit et des risques de CAM BTP

Nous remettons au Comité d'audit et des risques de CAM BTP un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit et des risques de CAM BTP, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit et des risques de CAM BTP la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit et des risques de CAM BTP des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 31 mai 2023

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jérôme LEMIERRE

Associé

ACTE IARD

Société anonyme

14 AVENUE DE L'EUROPE

67300 SCHILTIGHEIM,

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société ACTE IARD,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-86 du code de commerce et R.322-7 du code des assurances.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R.225-57 du code de commerce, nous avons été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec la SCI Foncière CAMACTE

Personnes concernées

M. Franck FAVRE, Président du Conseil d'administration de la CAM BTP et Président du Conseil de Surveillance d'ACTE VIE ;

M. Jean BOONEN, Vice-Président du Conseil d'administration de la CAM BTP et membre du Conseil de Surveillance d'ACTE VIE ;

M. Alain ALBIZATI, Vice-Président du Conseil d'administration de la CAM BTP et représentant permanent de la CAM BTP au Conseil de Surveillance d'ACTE VIE ;

M. Gérard MOYSE, Président honoraire du Conseil d'administration de la CAM BTP et Vice-président du Conseil de Surveillance d'ACTE VIE ;

M. Michel GAERTNER, Directeur Général de la CAM BTP et Président du Directoire d'ACTE VIE.

Nature et objet

Convention d'avance en compte courant non rémunérée

Modalités

A la clôture de l'exercice le montant de l'avance s'élève à 11 418 061,95 €.

2. Avec le Groupement d'Intérêt Économique CAMACTE entre la CAM BTP et ses filiales ACTE IARD, ACTE VIE, ACTE Services et ACOTEX

Personnes concernées

M. Franck FAVRE, Président du Conseil d'administration de la CAM BTP et Président des Conseils de Surveillance d'ACTE IARD et ACTE VIE ;

M. Jean BOONEN, Vice-Président du Conseil d'administration de la CAM BTP et membre des Conseils de Surveillance d'ACTE IARD et ACTE VIE ;

M. Alain ALBIZATI, Vice-Président du Conseil d'administration de la CAM BTP et représentant permanent de la CAM BTP aux Conseils de Surveillance d'ACTE IARD et ACTE VIE ;

M. Gérard MOYSE, Président honoraire du Conseil d'administration de la CAM BTP et Vice-président des Conseils de Surveillance d'ACTE IARD et ACTE VIE ;

M. Michel GAERTNER, Directeur Général de la CAM BTP, Président des Directoires d'ACTE IARD et ACTE VIE et Président des Conseils d'Administration d'ACTE Services et ACOTEX, Directeur du GIE CAMACTE.

M. Raphaël DILLINGER, Directeur Général Adjoint de la CAM BTP, membre des Directoires d'ACTE IARD et d'ACTE VIE, administrateur permanent d'ACTE VIE dans les sociétés ACTE Services et d'ACTE IARD dans la société ACOTEX.

Nature et objet

Participation au Groupement d'Intérêt Économique CAMACTE entre la CAM BTP et ses filiales ACTE IARD, ACTE VIE, ACTE Services et ACOTEX. Il gère l'ensemble des frais généraux du groupe à l'exception des services commerciaux et de la Direction Générale.

Modalités

Au titre de l'exercice, la quote-part d'ACTE IARD dans les charges du GIE s'élève à 6 818 283,77 €.

3. Avec le Groupement de moyens existant avant la constitution du GIE CAMACTE entre la CAM BTP et ses filiales ACTE IARD, ACTE VIE, ACTE Services

Personnes concernées

M. Franck FAVRE, Président du Conseil d'administration de la CAM BTP et Président des Conseils de Surveillance d'ACTE IARD et ACTE VIE ;

M. Jean BOONEN, Vice-Président du Conseil d'administration de la CAM BTP et membre des Conseils de Surveillance d'ACTE IARD et ACTE VIE ;

M. Alain ALBIZATI, Vice-Président du Conseil d'administration de la CAM BTP et représentant permanent de la CAM BTP aux Conseils de Surveillance d'ACTE IARD et ACTE VIE ;

M. Gérard MOYSE, Président honoraire du Conseil d'administration de la CAM BTP et Vice-président des Conseils de Surveillance d'ACTE IARD et ACTE VIE ;

M. Michel GAERTNER, Directeur Général de la CAM BTP, Président des Directoires d'ACTE IARD et ACTE VIE et Président des Conseils d'Administration d'ACTE Services et ACOTEX, Directeur du GIE CAMACTE.

M. Raphaël DILLINGER, Directeur Général Adjoint de la CAM BTP, membre des Directoires d'ACTE IARD et d'ACTE VIE, administrateur permanent d'ACTE VIE dans les sociétés ACTE Services et d'ACTE IARD dans la société ACOTEX.

Nature et objet

Le Groupement de moyen a été maintenu pour la gestion de services commerciaux du groupe CAM BTP.

Modalités

Au titre de l'exercice, il a été décompté pour la gestion des services commerciaux à ACTE IARD, à prix coûtant, des charges à hauteur de 2 095 385,13 €.

4. Avec la CAM BTP

Personnes concernées

M. Franck FAVRE, Président du Conseil d'administration de la CAM BTP et Président du Conseil de Surveillance d'ACTE VIE ;

M. Jean BOONEN, Vice-Président du Conseil d'administration de la CAM BTP et membre du Conseil de Surveillance d'ACTE VIE ;

M. Alain ALBIZATI, Vice-Président du Conseil d'administration de la CAM BTP et représentant permanent de la CAM BTP au Conseil de Surveillance d'ACTE VIE ;

M. Gérard MOYSE, Président honoraire du Conseil d'administration de la CAM BTP et Vice-président du Conseil de Surveillance d'ACTE VIE ;

M. Michel GAERTNER, Directeur Général de la CAM BTP et Président du Directoire d'ACTE VIE.

Nature et Objet

La couverture des provisions techniques par la CAM BTP au titre des traités de réassurance continue à s'effectuer en espèces moyennant un taux d'intérêt fixé pour l'exercice à 0,30%.

Modalités

Au titre de l'exercice, ACTE IARD a comptabilisé une charge d'intérêts de 346 419,76 €.

En application de la loi, nous vous signalons que le conseil de surveillance n'a pas procédé à l'examen annuel des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice, prévu par l'article L. 225-88-1 du code de commerce.

Paris-La Défense, le 31 mai 2023

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jérôme LEMIERRE

Associé

ACTE IARD

Société anonyme

14 AVENUE DE L'EUROPE

67300 SCHILTIGHEIM,

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 14 juin 2023

PREMIÈRE RÉOLUTION

APPROBATION DES COMPTES ET QUITUS AU DIRECTOIRE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire et du rapport du Commissaire Aux Comptes ainsi que des explications complémentaires fournies verbalement, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils lui sont présentés, qui se traduisent par un bénéfice de 4 805 957,71 euros ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne quitus au Directoire et au Commissaire aux Comptes, de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RÉOLUTION

AFFECTATION DU BÉNÉFICE

L'Assemblée Générale constate que le bénéfice de l'exercice écoulé, cumulé au report à nouveau de 43 133 557,18, est distribuable à hauteur de 47 939 514,89 et décide de l'affecter de la façon suivante :

- au dividende pour un montant de 2 531 250,00 euros
- au report à nouveau pour un montant de 45 408 264,89 euros

L'Assemblée Générale décide en conséquence la mise en paiement le 1er juillet 2023 aux 75 000 actions portant jouissance au 1er juillet 2023, d'un dividende de 33,75 euros par action.

TROISIEME RÉOLUTION

APPROBATION DU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

L'assemblée générale approuve le rapport sur le gouvernement d'entreprise qui lui a été présenté par le Conseil de Surveillance.

QUATRIEME RÉOLUTION

OPÉRATIONS TRAITÉES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les opérations visées à l'article L225-86 du code de commerce et statuant sur ce rapport en approuve les conclusions.

ACTE IARD

S.A. à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 11 433 676 €
332 948 546 RCS Strasbourg
Société régie par le Code des assurances

www.groupe-cam.com

Siège social

ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE
14 AVENUE DE L'EUROPE
67300 SCHILTIGHEIM
03 88 37 69 00
assur@groupe-cam.com

Adresse postale : CS 70016 - 67014 STRASBOURG CEDEX

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2023 en vue de l'accomplissement des formalités prévues par la Loi.

ACTE IARD

S.A. à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 11 433 676 €
332 948 546 RCS Strasbourg
Société régie par le Code des assurances

www.groupe-cam.com

Siège social

ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE
14 AVENUE DE L'EUROPE
67300 SCHILTIGHEIM
03 88 37 69 00
assur@groupe-cam.com

Adresse postale : CS 70016 - 67014 STRASBOURG CEDEX